

Avis indépendant

Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier



Résumé de l'évaluation

Sustainalytics est d'avis que le Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier est fiable, qu'il a un impact et qu'il s'aligne sur les Lignes directrices sur les obligations durables 2021, les Principes relatifs aux obligations vertes 2021 et des Principes relatifs aux obligations sociales 2021. Cette évaluation est basée sur les éléments suivants :



EMPLOI DES PRODUITS Les catégories éligibles pour l'emploi des produits¹ sont alignées sur celles reconnues par les Principes applicables aux obligations vertes et les Principes applicables aux obligations sociales. Sustainalytics considère que les investissements dans les catégories éligibles entraîneront des impacts environnementaux ou sociaux positifs et feront progresser les Objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier les ODD 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12 et 15.



PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES PROJETS Le comité des obligations durables de iA Groupe financier supervisera le processus interne d'évaluation et de sélection des projets. Le Groupe entreprendra une analyse ESG applicable à toutes les décisions d'affectation prises au titre du Cadre de référence, conformément à la Politique d'investissement responsable du Groupe. Sustainalytics considère que ces systèmes sont adéquats et que ce processus est conforme aux pratiques du marché.



GESTION DES PRODUITS Le Comité des obligations durables de iA Groupe financier supervisera la gestion des produits. Le produit net des obligations durables sera déposé sur le compte de financement général du Groupe et affecté à une allocation dans le registre des obligations durables. En attendant son affectation, le produit non affecté sera détenu sous forme de trésorerie, d'équivalent de trésorerie ou d'autres actifs liquides, y compris des obligations d'État, des instruments du marché monétaire, ou utilisé pour rembourser une dette existante non liée à des investissements dans les combustibles fossiles. iA Groupe financier prévoit d'atteindre la pleine affectation dans les 36 mois suivant l'émission. Cela est conforme aux pratiques du marché.



TRANSPARENCE ET RAPPORTS iA Groupe financier a l'intention de rendre compte annuellement de l'affectation des produits au moyen d'un rapport publié sur son site Web jusqu'à l'affectation complète. Les rapports indiqueront le montant affecté par catégorie éligible, le solde des produits non affectés et la part de financement par rapport au refinancement. En outre, iA Groupe financier s'est engagé à communiquer des rapports concernant les mesures d'impact pertinentes. Sustainalytics considère que ces processus sont alignés avec les pratiques du marché.

Date d'évaluation 08 février 2022

Situation géographique de l'émetteur Ville de Québec, Canada

Sections des rapports

Introduction.....	2
Avis de Sustainalytics.....	3
Annexes.....	15

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter l'équipe du projet Sustainable Finance Solutions :

Ijeoma Madueke (Toronto)
Responsable de projets
ijeoma.madueke@sustainalytics.com
(+1) 647 317 3631

Flora Mile (Amsterdam)
Soutien aux projets

Anchal Verma (Toronto)
Soutien aux projets

Guilherme Grunthal (Toronto)
Relations clients
susfinance.americas@sustainalytics.com
(+1) 646 518 9623

¹ Énergie propre, Efficacité énergétique, Transport propre, Bâtiments verts, Gestion durable de l'eau et des eaux usées, Prévention et lutte contre la pollution, Gestion durable au plan environnemental des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres, Accès aux services et aux infrastructures

Introduction

iA Groupe financier (« iA » ou le « Groupe ») est un groupe d'assurance et de gestion de patrimoine ayant des activités au Canada et aux États-Unis. Fondé en 1892 et basé à Québec, le Groupe détient 214,5 milliards CAD (168,3 milliards USD) d'actifs en septembre 2021 et compte environ 8 200 employés. Le Groupe sert plus de 4 millions de clients en leur proposant des assurances vie, santé, automobile et habitation, des plans d'épargne et de retraite, des produits d'investissement, des prêts hypothécaires et d'autres services financiers.

iA a élaboré le Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier (le « Cadre ») en vertu duquel il prévoit d'émettre des obligations vertes, sociales et durable et d'en utiliser le produit pour financer et/ou refinancer, en tout ou en partie, des projets existants et futurs qui devraient réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'impact environnemental sur les ressources naturelles ainsi qu'apporter des avantages sociaux aux populations vulnérables et mal desservies du Canada.

Le Cadre définit des catégories vertes éligibles dans les sept domaines suivants :

1. Énergie propre
2. Efficacité énergétique
3. Transport propre
4. Bâtiments verts
5. Gestion durable de l'eau et des eaux usées
6. Prévention et contrôle de la pollution
7. Gestion durable et écologique de ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres

Le Cadre définit des catégories sociales éligibles dans les quatre domaines suivants :

1. Accès à des services et infrastructures essentiels
2. Logement abordable et infrastructures de base
3. Entreprises appartenant majoritairement à des femmes
4. Entreprises et communautés autochtones

iA a mandaté Sustainalytics pour examiner le Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier, en date de février 2022, et fournir un avis indépendant sur les références environnementales et sociales du Cadre et son alignement sur les Lignes directrices relatives aux obligations durables 2021 (*Social Bond Principles*, ci-après « les SBP »), les Principes relatifs aux obligations vertes 2021 (*Green Bond Principles*, ci-après « les GBP ») et les Principes relatifs aux obligations sociales 2021 (*Sustainability Bond Guidelines*).² Le Cadre a été publié dans un document distinct.³

Portée des travaux et limites de l'avis indépendant de Sustainalytics

L'avis indépendant de Sustainalytics reflète son opinion indépendante⁴ au regard de l'alignement du Cadre révisé sur les normes actuelles du marché et de la mesure dans laquelle les catégories éligibles sont crédibles et ont un impact.

Dans le cadre de l'avis indépendant, Sustainalytics a évalué les éléments suivants :

- L'alignement du Cadre sur les Lignes directrices 2021 relatives aux obligations durables, les Principes applicables aux obligations vertes 2021, les Principes applicables aux obligations sociales 2021 tels qu'administrés par l'ICMA;
- La crédibilité et les effets positifs prévus de l'emploi des produits; et
- L'alignement de la stratégie de développement durable de l'émetteur et de la gestion du risque de performance et de durabilité par rapport à l'emploi des produits.

essentiels, Logements abordables et infrastructure de base, Entreprises contrôlées majoritairement par des femmes et Communautés et entreprises autochtones.

² Les Lignes directrices relatives aux obligations durables, les Principes relatifs aux obligations vertes et les Principes relatifs aux obligations sociales sont administrés par l'International Capital Market Association et sont disponibles à l'adresse <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/sustainability-bond-guidelines-sbg/>.

³Le Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier est disponible sur le site Web de iA Groupe financier à l'adresse: <https://ia.ca/sustainable-development>.

⁴ Lorsque l'on exploite plusieurs secteurs d'activité qui servent plusieurs types de clients, la recherche objective est une pierre angulaire de Sustainalytics et garantir l'indépendance des analystes est primordial pour produire une recherche objective et exploitable. Sustainalytics a donc mis en place un cadre solide de gestion des conflits qui répond spécifiquement au besoin d'indépendance des analystes, de cohérence des processus, de séparation structurelle des équipes commerciales et de recherche (et d'engagement), de protection des données et de séparation des systèmes. Dernier point mais non le moindre, la rémunération des analystes n'est pas directement liée à des résultats commerciaux spécifiques. L'une des caractéristiques de Sustainalytics est son intégrité, une autre en est la transparence.

Pour l'évaluation de l'emploi des produits, Sustainalytics s'est appuyée sur sa taxonomie interne, version 1.11, qui est informée par la pratique du marché et l'expertise de Sustainalytics en tant que prestataire de services de recherche ESG.

Dans le cadre de cet engagement, Sustainalytics a eu des conversations avec divers membres de l'équipe de direction de iA pour comprendre l'impact sur la durabilité de ses processus commerciaux et l'utilisation prévue des produits, ainsi que la gestion des produits et les aspects des rapports en vertu du Cadre. Les représentants de iA ont confirmé (1) qu'ils comprennent qu'il relève de la seule responsabilité de iA de s'assurer que les informations fournies sont complètes, exactes ou à jour ; (2) qu'ils ont communiqué à Sustainalytics toutes les informations pertinentes et (3) que toute information importante fournie a été dûment communiquée en temps opportun. Sustainalytics a également examiné des documents publics pertinents et des informations non publiques.

Ce document contient l'avis de Sustainalytics sur le Cadre et doit être lu conjointement avec ce Cadre.

Toute mise à jour du présent avis indépendant sera effectuée conformément aux conditions d'engagement convenues entre Sustainalytics et iA.

L'avis indépendant de Sustainalytics, s'il réfléchit à l'alignement du Cadre sur les normes du marché, ne garantit pas un tel alignement et ne garantit aucun alignement sur les futures versions des normes pertinentes du marché. En outre, l'avis indépendant de Sustainalytics traite de l'impact prévu des projets éligibles qui devraient être financés avec les produits des obligations, mais ne mesure pas leur impact réel. La mesure et la production de rapports sur l'impact obtenu grâce aux projets financés en vertu du Cadre relèvent de la responsabilité du propriétaire du Cadre. L'avis indépendant est valable pour les émissions conformes au Cadre pour lequel il a été rédigé pendant une période de 24 mois à compter de la date d'évaluation indiquée aux présentes.

En outre, l'avis indépendant porte sur l'affectation potentielle des produits mais ne garantit pas que l'affectation réelle du produit des obligations portera sur des activités éligibles.

Aucune information fournie par Sustainalytics dans le cadre du présent avis indépendant ne sera considérée comme une déclaration, une assertion, un mandat ou un argument, que ce soit en faveur de ou contre, la véracité, la fiabilité ou l'exhaustivité des faits ou déclarations et des circonstances connexes qu'iA a mis à la disposition de Sustainalytics aux fins du présent avis indépendant.

Avis de Sustainalytics

Section 1 : Avis de Sustainalytics sur le Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier

Sustainalytics est d'avis que le Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier est crédible, qu'il a un impact et qu'il s'aligne sur les quatre composantes principales des GBP et des SBP. Sustainalytics souligne les éléments suivants du Cadre de référence pour les obligations durables de iA :

- Emploi des produits :
 - Les catégories éligibles - Énergie propre, Efficacité énergétique, Transport Propre, Bâtiments verts, Gestion durable de l'eau et des eaux usées, Prévention et contrôle de la pollution, Gestion durable au plan environnemental des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres, Accès à des services et aux infrastructures essentiels, Logement abordable et infrastructures de base, Entreprises contrôlées majoritairement par des femmes et Entreprises et communautés autochtones - sont alignées sur celles reconnues par les GBP et les SBP.
 - Dans la catégorie Énergie propre, iA prévoit d'investir dans des projets de production d'énergie renouvelable, y compris l'énergie solaire, l'énergie éolienne en mer et sur terre, la géothermie, les pompes à chaleur électriques, l'énergie marémotrice, l'hydrogène, l'hydroélectricité, la biomasse résiduelle et les sources de biocarburants renouvelables. Par ailleurs, le Groupe envisage de financer des projets de transmission et de distribution. Sustainalytics note les seuils et considérations d'éligibilité suivants :
 - Pour les projets d'énergie solaire, le Cadre précise les investissements dans les centrales solaires terrestres, les systèmes solaires thermiques à concentration (CSP) et les panneaux solaires photovoltaïques (PV). Sustainalytics note que le Groupe n'a

pas communiqué la part des sources d'appoint de combustibles fossiles sur laquelle il s'appuie. Dans le cas de projets solaires thermiques et de CSP, Sustainalytics considère le recours à l'énergie d'appoint non renouvelable limité à 15 % de la production d'électricité de l'installation comme une pratique de marché et recommande à iA de rendre compte de la limitation de l'utilisation de l'énergie non solaire (sources d'appoint de combustibles fossiles).

- Pour les projets d'énergie géothermique, le Cadre spécifie un seuil d'intensité des émissions directes inférieur à 100 gCO₂e/kWh. Cela est conforme aux pratiques du marché.
- Les projets de géothermie impliqueront l'utilisation de pompes à chaleur électriques (au sol, à air ou à eau). Sustainalytics note que les pompes à chaleur offrent une alternative de transfert de chaleur écoénergétique aux systèmes conventionnels. Néanmoins, Sustainalytics encourage iA à exclure le financement de pompes à chaleur air et sol avec des réfrigérants à haut potentiel de réchauffement climatique, et à promouvoir un contrôle, une détection et une surveillance solides des fuites de réfrigérant, tout en assurant la récupération, la régénération, le recyclage ou la destruction des réfrigérants en fin de vie.
- Dans cette catégorie, iA peut investir dans des projets qui soutiennent la production, le stockage, la distribution et l'utilisation d'hydrogène vert généré par des énergies renouvelables. Sustainalytics considère la production d'hydrogène par électrolyse alimentée par des énergies renouvelables comme conforme aux pratiques du marché.
- Les projets hydroélectriques comprennent le financement de nouvelles centrales hydroélectriques répondant à au moins un des critères suivants : i) au fil de l'eau sans réservoir artificiel ou à faible capacité de stockage; ou ii) densité de puissance supérieure à 5 W/m²; ou iii) intensité carbone du cycle de vie inférieure à 100 gCO₂e/kWh. Sustainalytics note que le Groupe a défini le seuil estimé d'intensité des émissions des réservoirs à moins de 100 gCO₂e/kWh. Cependant, compte tenu de la longévité des actifs hydroélectriques, les installations nouvellement construites bloquent effectivement la production d'énergie pendant une période très prolongée, il est donc souhaitable d'avoir un seuil plus bas pour les nouvelles installations. Sustainalytics encourage iA Groupe financier à privilégier les projets dont l'intensité des émissions est inférieure au seuil de 50 g CO₂e/kWh. Pour les nouvelles installations, le Groupe demandera une étude d'impact environnemental et social par un organisme crédible et s'engage également à s'assurer de l'absence de risques significatifs et de controverses négatives prévisibles associées aux projets.
- Les projets de bioénergie envisagés en vertu du Cadre dépendront des sources d'eau comme matière première, qui seront limitées à de la biomasse résiduelle source provenant de résidus de la sylviculture et de l'agriculture. E outre, ces projets seront soumis à un seuil d'intensité d'émissions directes inférieur à 100 gCO₂e/kWh. Sustainalytics considère l'utilisation des déchets pour la production d'électricité et le seuil spécifie comme conformes aux pratiques du marché.
- Pour les dépenses d'infrastructure visant à soutenir l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique ainsi que dans les réseaux de transmission et de distribution, les actifs financés répondront à au moins un des critères suivants : i) dédiés au raccordement des énergies renouvelables au réseau électrique; ii) avoir des émissions moyennes des réseaux électriques inférieures à 100 gCO₂e/kWh sur une moyenne mobile sur 5 ans; ou iii) lorsque plus de 67 % de la capacité de production nouvellement raccordée au réseau électrique émet moins de 100 gCO₂e/kWh sur une moyenne mobile de cinq ans. Sustainalytics considère que le financement d'actifs de transmission et de distribution visant à réduire la réduction des énergies renouvelables dans le réseau électrique a des effets positifs sur l'environnement.
- Dans la catégorie Efficacité énergétique, iA peut financer le développement, la construction, la mise à niveau et la mise en place d'installations et d'équipements qui améliorent l'efficacité énergétique d'au moins 30 %. Sustainalytics voit d'un bon œil l'introduction d'un seuil d'efficacité énergétique défini pour les installations de systèmes, d'équipements et de technologies éco-énergétiques. Sustainalytics note que cette catégorie n'envisage pas le financement de

bâtiments neufs ou entiers et se concentre sur les mises à niveau d'installations existantes. Exemples de projets :

- Dépenses pouvant inclure l'éclairage, le stockage des batteries, l'isolation, la réfrigération ainsi que les systèmes de chauffage et de refroidissement. Étant donné qu' iA pourrait installer des systèmes de refroidissement mécanique éco-énergétiques, Sustainalytics recommande au Groupe d'envisager des réfrigérants à bas potentiel de réchauffement climatique pour ces systèmes et de promouvoir un contrôle, une détection et une surveillance solides des fuites de réfrigérant, tout en assurant la récupération, la régénération, le recyclage ou la destruction des réfrigérants en fin de vie.
 - Investissements dans les réseaux intelligents visant à améliorer l'efficacité énergétique dans la transmission et la distribution d'électricité, y compris les composants de réseaux intelligents, tels que les systèmes de mesure avancés et les compteurs intelligents. Tout en notant la diversité des définitions et des applications des technologies intelligentes du réseau électrique, Sustainalytics considère comme positifs les investissements conçus pour améliorer l'efficacité du réseau et encourage le Groupe à sélectionner des projets dont on prévoit clairement qu'ils apporteront des avantages tangibles.
 - Réseaux de distribution de chauffage urbain alimentés à au moins 50 % par des énergies renouvelables ou de la chaleur résiduelle. Sustainalytics note que la récupération de la chaleur résiduelle des opérations de combustibles fossiles est exclue et considère que le seuil indiqué est conforme aux attentes du marché.
 - Recherche et développement vers des technologies, y compris la technologie des cellules de batterie, le système derrière-le-compteur, les compteurs intelligents, le stockage souterrain d'énergie thermique (UTES), le stockage gravitaire, le stockage ICE et les biocarburants. Notant que ceux-ci devraient représenter une petite proportion du produit affecté, Sustainalytics considère que ces dépenses sont conformes aux pratiques du marché.
- Les dépenses de transport propre peuvent inclure les projets suivants liés au transport privé et public :
- Financement de véhicules de tourisme (VE) entièrement électriques, de véhicules hybrides dont les émissions sont inférieures à 75 gCO₂/pkm. iA peut également investir dans des infrastructures de soutien telles que des bornes de recharge pour véhicules électriques.
 - Financement de véhicules de transport en commun répondant à au moins un des critères suivants : (i) rails, tramways et trolleybus entièrement électriques; (ii) bus électriques et à hydrogène sans émissions directes; et (iii) bus hybrides avec des émissions inférieures à 50 gCO₂/pkm. En outre, pour soutenir les transports en commun, le produit net au titre du Cadre peut être affecté au soutien d'infrastructures connexes telles que l'expansion des réseaux de métro et de train et la modernisation des gares.
 - Financement de programmes de subventions au transport en commun pour les employés de iA. Sustainalytics considère que la mise en œuvre de programmes visant à subventionner le transport en commun des employés et à réduire les obstacles à l'utilisation du transport en commun est conforme aux pratiques du marché.
 - Investissements dans les actifs et les infrastructures de transport multimodal qui seront dédiés au soutien des véhicules de transport en commun qui respectent les seuils d'émissions décrits ci-dessus.
 - Sustainalytics considère que les dépenses relevant de cette catégorie et les seuils applicables spécifiés dans le Cadre sont conformes aux pratiques du marché.
- Dans la catégorie des Bâtiments verts, iA peut financer l'acquisition et le développement de bâtiments commerciaux et résidentiels qui répondent à au moins l'un des critères d'éligibilité suivants :
- Bâtiments qui ont obtenu ou devraient obtenir des certifications tierces aux niveaux minimaux suivants : LEED Gold, BOMA Best Gold, BREEAM Excellent, Energy Star avec une note de 85, Toronto Green Standard (v3) Niveau 2 ou plus haut, ou BC Step Code Étape 3 ou plus haut. La norme de certification Passive House EnerPHit est également

- envisagée pour qualifier les projets comme éligibles en vertu du Cadre. Sustainalytics considère que les normes de certification référencées sont fiables et que les niveaux sélectionnés sont alignés sur les pratiques du marché. Voir l'Annexe 1 pour un aperçu de l'évaluation de ces certifications par Sustainalytics.
- Bâtiments parmi les 15 % les plus performants en matière d'intensité d'émissions dans leur région. Sustainalytics note qu'iA engagera des tiers pour déterminer le critère de 15 %. Sustainalytics considère le financement de bâtiments faisant partie des 15 % les plus performants en termes d'intensité d'émissions comme conforme aux pratiques du marché.
 - Dans la catégorie Gestion durable de l'eau et des eaux usées, iA entend financer une gamme de projets liés aux systèmes de recyclage et de traitement de l'eau, à la prévention des inondations, aux systèmes de défense et de gestion des eaux pluviales ainsi qu'aux systèmes de comptage, de distribution d'eau, de stockage en aquifère et d'égouts.
 - iA a confirmé à Sustainalytics que les projets de traitement des eaux usées ne seront pas liés à des exploitations de combustibles fossiles.
 - iA a également communiqué à Sustainalytics que les projets d'infrastructure de gestion des inondations seront sélectionnés sur la base d'évaluations de la vulnérabilité aux changements environnementaux et climatiques.
 - Sustainalytics considère que ces dépenses sont alignées sur les pratiques du marché.
 - Les dépenses de prévention et de contrôle de la pollution envisagées dans le Cadre peuvent concerner la construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition et l'entretien pour la collecte, le traitement, le recyclage et la réutilisation des déchets et des déchets dangereux, y compris les déchets électroniques. Les projets éligibles comprennent l'assainissement des sols contaminés, le détournement des déchets de la mise en décharge, les projets de capture du méthane avec des technologies d'efficacité de capture des gaz et d'utilisation de la capture du carbone (CCU) ou de capture et stockage du carbone (CCS). Sustainalytics remarque ce qui suit :
 - iA a confirmé à Sustainalytics que les investissements dans le recyclage des déchets électroniques et des déchets dangereux seront soumis à des processus de gestion des déchets robustes pour identifier et atténuer les risques associés.
 - Dans les projets CCU et CCS, iA entend financer des technologies qui entraînent une réduction nette des émissions de GES et qui ne bloquent pas le carbone. Le Groupe a confirmé à Sustainalytics que les projets éligibles ne seront pas liés à l'exploitation de combustibles fossiles ni aux secteurs industriels difficiles à éliminer.
 - Les projets de production d'énergie à partir de gaz de décharge comprendront la capture du méthane provenant de décharges fermées ou désaffectées, avec une efficacité de capture des gaz de 75 % ou plus. Sustainalytics note que la récupération du méthane produit à partir d'une décharge fermée ne prolongera pas la durée de vie de la décharge et constitue une stratégie clé pour réduire les émissions de méthane provenant des déchets. Compte tenu de ce qui précède, cette activité est conforme aux attentes du marché et devrait atténuer l'impact des polluants.
 - iA envisage des investissements dans les catégories Gestion durable et écologique de ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres dirigés vers une gamme de projets, notamment :
 - Les forêts et les produits forestiers gérés de manière durable qui sont certifiés par le Forest Stewardship Council (FSC), le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) ou la Sustainable Forestry Initiative (SFI).
 - Les projets agricoles durables certifiés selon les normes Canada Organic, USDA Organic, Fairtrade, UTZ ou Rainforest Alliance.
 - Les projets d'aquaculture durable certifiés par le Marine Stewardship Council (MSC), l'Aquaculture Stewardship Council (ASC), les meilleures pratiques d'aquaculture (éligibles avec deux étoiles ou plus) ou le Global G.A.P. for Aquaculture.
 - Sustainalytics considère les programmes de certification comme solides et crédibles. Veuillez vous reporter aux annexes 2, 3 et 4 pour l'évaluation par Sustainalytics de ces certifications forestières, agricoles et aquacoles.
 - Dans la catégorie Accès à des services et infrastructures essentiels, iA prévoit d'investir dans des services accessibles au public, gratuits ou subventionnés visant à bénéficier aux

- communautés à faible revenu et aux communautés mal desservies.⁵ Cela peut inclure des investissements dans les infrastructures et les services pour l'éducation, tels que les écoles publiques, les dortoirs et les centres de formation.
- iA a confirmé à Sustainalytics que les services financés dans cette catégorie seront accessibles à tous, quelle que soit leur capacité de payer.
 - En outre, le Groupe peut financer des soins de santé dans des juridictions disposant de systèmes de santé publics et universels. Il s'agit d'infrastructures, d'équipements médicaux et de programmes pour les hôpitaux publics, les établissements de santé mentale et d'autres institutions ciblant des groupes d'âge spécifiques et des personnes handicapées. Dans cette catégorie, le Cadre envisage le financement de centres de soins qui offrent des services de garde d'enfants, des soins aux personnes âgées ainsi que des installations pour les personnes handicapées.
 - Sustainalytics considère l'amélioration de l'accès à ces services pour les groupes à faible revenu et vulnérables comme ayant un impact et comme alignée sur les pratiques du marché. En outre, ces investissements peuvent également profiter au grand public, car ils apportent des avantages sociétaux positifs importants dans les juridictions applicables.
- La catégorie Logement abordable et infrastructures de base comprend des investissements dans des projets de logements abordables et des projets qui permettent l'accès à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement et à des installations de plomberie, aux communications, ainsi qu'aux infrastructures de transport pour les communautés mal desservies, vulnérables et rurales.⁶
- iA peut financer des projets de logements abordables directement ou par l'intermédiaire d'associations de logement social à but non lucratif,⁷ y compris des logements permanents, des refuges, des logements de transition, des locations subventionnées et des logements en propriété. Ces projets doivent répondre aux définitions de logement abordable accrédité ou enregistré, telles qu'elles sont applicables dans des programmes spécifiques (comme l'Initiative d'investissement dans le logement abordable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement),⁸ ou répondre aux définitions de logement social et abordable définies par les organismes de réglementation gouvernementaux. Le Cadre s'appuie sur les définitions officielles des populations à faible revenu et sur les définitions de l'abordabilité dans les juridictions concernées, y compris Statistics Canada et les cadres stratégiques gouvernementaux pertinents.
 - Dans cette catégorie, iA prévoit des investissements dans des projets qui augmentent l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, aux réseaux de communication, et qui améliorent les infrastructures de transport rural dans des zones où celles-ci n'étaient pas disponibles auparavant ou sont relativement inadéquates. En outre, le Cadre peut financer des améliorations aux infrastructures de transmission et de distribution d'électricité dans les zones mal desservies.
 - Sustainalytics considère que l'amélioration de l'accès à des logements abordables et à d'autres infrastructures de base pour les communautés mal desservies et les groupes vulnérables offre des avantages sociétaux positifs et est conforme aux pratiques du marché.
- Le Groupe prévoit de fournir un financement aux entreprises détenues majoritairement (> 50 %) et dirigées par des femmes avec les produits collectés au titre du Cadre. Celui-ci sera limité aux

⁵ Le Cadre s'appuie sur les Mesures de faible revenu du gouvernement du Canada et est basé sur les ménages dont le revenu est inférieur à 50 % du revenu médian des ménages, qui peut être ajusté en fonction de la taille du ménage ou de la famille et de catégories particulières de personnes. Pour plus de renseignements, voir Statistics Canada, « Low-income definitions », à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0011x/2012001/notes/low-faible-eng.htm#a5>.

⁶ iA définit adopte la définition des collectivités rurales de Statistics Canada, qui désigne toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population ou les régions qui ont

au moins une population de 1 000 habitants et une densité de population de 400 personnes ou plus par kilomètre carré.

⁷ iA a informé Sustainalytics que les associations de logements sociaux sont limitées à celles enregistrées auprès des institutions UK Regulator of Social Housing et Irish Regulation Office.

⁸ Les provinces et les territoires canadiens sont responsables de choisir les programmes qu'ils conçoivent et offrent pour répondre aux besoins et aux priorités locales en matière de logement. Pour plus de renseignements sur le programme d'investissement dans les logements abordables de la SCHL, consultez : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/en/professionals/industry-innovation-and-leadership/industry-expertise/affordable-housing/provincial-territorial-agreements/investment-in-affordable-housing>.

- micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises.⁹ Sustainalytics considère que la définition des populations cibles est alignée sur les pratiques du marché.
- La catégorie Entreprises et communautés autochtones envisage le financement et les prêts aux MPME détenues majoritairement par des gouvernements ou des particuliers autochtones. Sustainalytics considère que les projets financés dans cette catégorie auront un impact social positif en améliorant l'accès des populations autochtones à des options de financement qui améliorent leurs conditions socio-économiques.
 - Processus de sélection et d'évaluation des projets :
 - iA a mis sur pied un Comité des obligations durables (« SBC ») pour superviser le processus d'évaluation et de sélection des projets. Ce comité est composé du DPF, du DPI, de l'APGR, du Vice-président exécutif chargé de la stratégie et du développement de l'entreprise et du Responsable des relations avec les investisseurs et du développement durable. Le SBC prévoit de se réunir tous les deux ans pour superviser l'élaboration du Cadre et s'assurer que les projets financés sont conformes aux critères d'éligibilité du Cadre.
 - Le Groupe intègre l'analyse ESG pour tous les investissements réalisés conformément à sa Politique d'investissement responsable. Cette analyse est effectuée pour toutes les décisions d'affectation prises en vertu du Cadre. Sustainalytics considère que ce processus d'évaluation des risques est adéquat et conforme aux pratiques du marché. Pour plus de détails sur les politiques de iA relatives à l'évaluation et à l'atténuation des risques, veuillez consulter la section 2.
 - Sur la base de la répartition des responsabilités et de la présence de processus de gestion des risques, Sustainalytics considère que ce processus est conforme aux pratiques du marché.
 - Gestion des produits :
 - Le SBC de iA Groupe financier sera responsable de superviser la gestion des produits. Le produit net des obligations durables sera déposé sur le compte de financement général du Groupe et affecté à une allocation dans le registre des obligations durables du Groupe. iA prévoit d'affecter le produit dans les 36 mois suivant l'émission de chaque obligation. Dans l'attente de l'affectation complète, les produits non affectés seront détenus sous forme de liquidités, d'équivalents de liquidités ou d'actifs liquides, y compris des obligations d'État, des instruments du marché monétaire ou utilisés pour rembourser des dettes existantes non liées à des investissements dans les combustibles fossiles. Dans la mesure du possible, iA privilégiera les investissements dans des titres verts, durables ou ESG.
 - Sur la base de la gestion des produits, de la communication concernant l'emploi temporaire des produits et de la période d'affectation, Sustainalytics considère que ce processus est conforme aux pratiques du marché.
 - Transparence et rapports :
 - Le Groupe prévoit de rendre compte de l'affectation des produits dans son rapport annuel sur l'affectation et l'impact du produit des obligations sur son site Web jusqu'à affectation complète. Les rapports d'affectation indiqueront les montants alloués aux projets et catégories éligibles, le solde des montants non alloués, la part du financement par rapport au refinancement ainsi que des descriptions quantitatives et qualitatives des performances, le cas échéant. iA Financial prévoit de nommer un examinateur externe pour fournir une assurance limitée sur l'affectation des produits sur une base annuelle jusqu'à l'affectation complète.
 - En outre, iA s'engage à rendre compte des mesures d'impact pertinentes, telles que la production annuelle d'énergie renouvelable en MWh, les émissions annuelles de GES réduites ou évitées en tCO₂, le nombre de personnes et de familles bénéficiant d'un logement abordable et le nombre de patients mal desservis qui ont reçu un accès aux services de santé. Pour une liste plus détaillée des indicateurs d'impact, veuillez vous référer à l'annexe 5.
 - Au regard de l'engagement envers la communication de rapports d'impact et d'affectation, Sustainalytics considère que ce processus est conforme aux pratiques du marché.

⁹ Les MPME sont définies conformément à la définition de la Société financière internationale, qui est basée sur l'évaluation du nombre d'employés, des actifs totaux et des ventes annuelles d'une entreprise. Pour plus de détails, voir : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/industry_ext_content/ifc_external_corporate_site/financial+institutions/priorities/ifcs+definitions+of+targeted+sectors

Alignement sur les Lignes directrices sur les obligations durables 2021

Sustainalytics a déterminé que le Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financière s'aligne sur les quatre composantes principales des GBP et des SBP. Pour des informations détaillées, veuillez vous reporter à l'annexe 6 : Obligation durable/Formulaire d'examen externe du programme d'obligations durables.

Section 2 : Performance de développement durable de iA

Contribution du Cadre à la stratégie de développement durable de iA Groupe financier

iA a élaboré une stratégie du Groupe en matière de développement durable qui guide son approche dans l'ensemble de ses activités. Le Rapport Développement Durable 2020 du Groupe met l'accent sur huit orientations de développement durable : (i) assurer le bien-être financier des clients; (ii) gérer efficacement les risques; (iii) respecter des normes élevées de gouvernance ; (iv) contribuer activement aux communautés ; (v) gérer l'impact environnemental ; (vi) créer un environnement de travail enrichissant centré sur la diversité et l'inclusion; (vii) pratiquer un approvisionnement responsable ; et (viii) intégrer les facteurs ESG dans les processus d'investissement.¹⁰ Sustainalytics souligne que les initiatives, objectifs et progrès réalisés suivants sont particulièrement alignés sur le Cadre.

En 2020, iA a investi 80,5 millions CAD (63,3 millions USD) dans des projets d'énergie renouvelable, y compris l'énergie solaire, hydraulique, éolienne et géothermique, ce qui représente une augmentation d'environ 10 % par rapport à 2019. En ce qui concerne ses propres activités, iA s'est engagée à gérer ses émissions de carbone et a atteint la neutralité carbone en 2020,¹¹ entre autres initiatives via le rachat de crédits de carbone certifiés Gold Standard¹² jumelés à des investissements dans trois grands projets de reboisement, de conservation et de production d'énergie éolienne au Canada et aux États-Unis.¹³ Ainsi, le Groupe a financé le reboisement de 16 000 arbres au Québec, préservé 7 900 hectares de forêt tropicale intérieure en Colombie-Britannique et développé 75 éoliennes au Texas. En outre, iA s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 20 % par employé d'ici 2025 par rapport à une référence de 2019. Le Groupe a réduit ses émissions de GES de 3 945 tCO₂e en 2020 par rapport à 2019. En outre, le Groupe vise à maintenir les normes de performance environnementale dans ses bâtiments et a obtenu la certification BOMA Best Gold pour 11 de ses immeubles et la certification LEED Gold pour huit immeubles.¹⁴

Compte tenu de l'approche de iA en matière de développement durable, Sustainalytics est d'avis que le Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier est aligné sur sa stratégie globale et encourage le Groupe à développer et formaliser davantage les engagements de développement durable liés à sa stratégie sociale, ainsi qu'à élaborer des objectifs quantitatifs limités dans le temps.

Approche de gestion des risques environnementaux et sociaux associés aux projets

Sustainalytics prend acte du fait que le produit net des obligations émises en vertu du Cadre sera dirigé vers des projets éligibles qui devraient avoir un impact environnemental et social positif. Cependant, Sustainalytics est consciente que de tels projets éligibles pourraient également entraîner des résultats environnementaux et sociaux négatifs. Certains risques environnementaux et sociaux clés associés aux projets éligibles pourraient inclure les problèmes de santé et de sécurité au travail, les problèmes concernant l'usage des sols et la biodiversité associés au développement d'infrastructures à grande échelle, les émissions, les effluents et les déchets générés dans la construction.

Sustainalytics considère qu'iA est en mesure de gérer ou d'atténuer les risques potentiels grâce à la mise en œuvre des éléments suivants :

- iA dispose d'une politique d'investissement responsable dédiée pour guider l'analyse et la gestion des actifs du Groupe.¹⁵ Les principes directeurs de la politique sont la gouvernance d'entreprise, la gestion de l'environnement, les personnes et les communautés, ainsi que la transparence et la divulgation. iA s'engage à assurer le respect de la réglementation environnementale et vise

¹⁰ iA Groupe financier, « 2020 Sustainability Report » (Rapport sur le développement durable 2020), (2020), disponible à l'adresse : https://ia.ca/-/media/Files/IA/APropos/dev-durable/82-108A_SustainabilityReport-2020-V3.pdf

¹¹ Ibid.

¹² Gold Standard for the Global Goals est une norme pour la conception de projets ayant un impact positif maximal sur le climat et le développement, ainsi que pour mesurer et rendre compte des résultats. Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://www.goldstandard.org/>.

¹³ iA Groupe financier, « 2020 Sustainability Report » (Rapport sur le développement durable 2020), (2020), disponible à l'adresse : https://ia.ca/-/media/Files/IA/APropos/dev-durable/82-108A_SustainabilityReport-2020-V3.pdf

¹⁴ Ibid.

¹⁵ iA Groupe financier, « Responsible Investment Policy » (Politique d'investissement responsable), disponible à l'adresse : https://ia.ca/-/media/files/ia/apropos/dev-durable/update-decembre-2021/ia-Investment-Management-RI-Policy_FINAL_20211220.pdf

globalement à réduire l'empreinte environnementale de ses investissements en matière de changements climatiques, d'énergie, d'eau, de gestion des déchets, de transport et d'environnements intérieurs et extérieurs.

- iA est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies dans le cadre de son engagement à intégrer les critères ESG dans ses décisions de prêt et d'investissement.¹⁶ Le Groupe dispose de fonds d'investissement socialement responsables dédiés qui sont chargés d'intégrer les facteurs ESG dans les décisions d'investissement et excluent le financement des combustibles fossiles, du tabac, de l'énergie nucléaire, des armes militaires, du divertissement pour adultes et des jeux d'argent.¹⁷
- Le Groupe a mis en place un cadre intégré de gestion des risques qui identifie, évalue, communique, gère, atténue et surveille l'exposition du Groupe aux principaux risques et reçoit des rapports périodiques du Chief Risk Officer sur les mesures prises pour surveiller et contrôler cette exposition.¹⁸
- iA exerce ses activités au Canada et aux États-Unis, qui sont reconnus comme Pays désignés en vertu des Principes de l'Équateur, assurant la présence d'une gouvernance environnementale et sociale solide, de systèmes législatifs et d'une capacité institutionnelle pour atténuer les risques environnementaux et sociaux couramment associés aux projets financés en vertu du Cadre.¹⁹ Le respect des Principes de l'Équateur a conduit le Groupe à créer un processus normalisé de vérification diligente pour soutenir ses décisions de crédit.
- iA a adopté des normes et des processus imposant un comportement éthique, y compris un code de conduite.²⁰ En outre, le Groupe a mis en place un Code de conduite des fournisseurs qui exige que les fournisseurs mettent en œuvre des pratiques environnementales adéquates et se conforment aux lois et réglementations applicables.²¹
- Le Groupe participe également au Carbon Disclosure Project (CDP),²² par lequel il communique des informations relatives aux risques et opportunités carbone par le biais de sa réponse au Questionnaire Carbone annuel du CDP. Dans son rapport Climate Disclosure 2020, le Groupe décrit son approche en matière de communication sur le changement climatique et son engagement à évaluer son exposition aux risques et opportunités liés au climat.²³

Sur la base de ces politiques, normes et évaluations, Sustainalytics est d'avis qu'iA est bien placé pour gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux potentiellement associés aux catégories éligibles.

Section 3 : Impact de l'emploi des produits

Les 11 catégories d'emploi des produits sont toutes alignées sur celles reconnues par les GBP ou les SBP. Sustainalytics a concentré son travail sur les deux catégories ci-dessous où l'impact est particulièrement pertinent dans le contexte local.

Le rôle des bâtiments verts dans la réduction des émissions de GES au Canada

Bien que l'intensité énergétique des bâtiments au Canada ait diminué au cours des dernières années, la demande énergétique en valeur absolue a augmenté de 8 % pour les bâtiments résidentiels et de 35 % pour les bâtiments commerciaux entre 1990 et 2015.²⁴ Les bâtiments au Canada ont une intensité énergétique

¹⁶ Ibid.

¹⁷ iA Groupe financier, « Socially Responsible Investing » (Investissement socialement responsable), disponible à l'adresse : <https://ia.ca/individuals/investment-products/segregated-funds/categories/responsible-funds>

¹⁸ iA Groupe financier, « Risk Management, Governance and Ethics Committee Charter » (Charte du comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique), disponible à l'adresse : https://ia.ca/-/media/files/ia/apropos/gouvernance/administrateur/en/iafincorp_mandat_cgrge_juillet_2021_en_final_acc.pdf

¹⁹ Principes de l'Équateur, « The Equator Principles », (2020), disponible s en anglais à l'adresse : <https://equator-principles.com/about/>

²⁰ iA Groupe financier « Code of Business Conduct of the Industrial Alliance Group of Companies » (Code de conduite des affaires du groupe d'entreprises Industriel Alliance), disponible à l'adresse : <https://ia.ca/-/media/files/ia/apropos/gouvernance/employees/en/code-of-business-conduct.pdf>

²¹ iA Groupe financier, « Supplier Code of Conduct » (Code de conduite des fournisseurs), disponible à l'adresse : <https://ia.ca/-/media/Files/IA/APropos/dev-durable/Supplier-Code-of-Conduct-ACC.pdf>

²² Le CDP est une organisation caritative à but non lucratif qui gère le système mondial de communication pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les États et les régions afin de gérer leurs impacts environnementaux. Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://www.cdp.net/en>.

²³ iA Groupe financier, « Climate Disclosure Project », disponible à l'adresse : <https://ia.ca/-/media/Files/IA/APropos/dev-durable/Carbon-Disclosure-Project-2020.pdf>

²⁴ Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, Reducing Greenhouse Gas Emission from Canada's Built Environment (Réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'environnement bâti du Canada), novembre 2018, disponible à l'adresse : https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/ENEV/reports/ENEV_Buildings_FINAL_e.pdf

Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier

relativement élevée par rapport à d'autres pays,²⁵ principalement en raison des conditions climatiques et d'un niveau de vie élevé. Le chauffage des locaux, qui est principalement alimenté par des combustibles fossiles,²⁶ consomme la plus grande part de l'énergie d'un bâtiment (61 %), suivi du chauffage de l'eau (19 %), des appareils électroménagers (14 %), de l'éclairage (4 %) et de la climatisation (3 %).²⁷ En 2017, 17 % des émissions de GES au Canada provenaient des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels, ce qui en fait le troisième secteur émetteur en importance, derrière les secteurs du pétrole, du gaz et des transports.²⁸ En 2017, les bâtiments résidentiels et commerciaux représentaient près de 20 % de la consommation énergétique du Canada,²⁹ principalement pour l'éclairage ainsi que le chauffage de locaux et de l'eau.³⁰

En tant que signataire de l'Accord de Paris, le Canada s'est engagé à parvenir à des émissions nettes zéro d'ici 2050.³¹ À cet égard, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de 30 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030 en vertu du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques en 2016.³² Ce plan a été amélioré en 2020, avec la publication du plan climatique renforcé du pays, qui a permis au Canada de s'engager à atteindre un objectif renforcé pour 2030 de 40 à 45 % sous les niveaux de 2005.³³ Ces engagements comprennent le renforcement des codes pour garantir que les nouveaux bâtiments sont plus éco-nergétiques, l'incitation à la rénovation des bâtiments existants, l'encouragement au changement de combustible, l'amélioration de l'efficacité des appareils et des équipements et le soutien à l'étiquetage et à la divulgation obligatoires des sources d'énergie.³⁴ Selon le Conseil du bâtiment durable du Canada, les investissements dans la performance des bâtiments et les bâtiments nets zéro sont essentiels pour que le Canada atteigne ses objectifs d'émissions de 2030.³⁵ L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments a à elle seule le potentiel de réduire les émissions globales de GES du Canada de 44 % par rapport à 2005, d'économiser 6,2 milliards CAD (49,3 milliards USD) en coûts liés à l'énergie et de contribuer pour 32,5 milliards CAD (25,8 milliards USD) supplémentaires au PIB du Canada, selon le Conseil du bâtiment durable du Canada.³⁶

Sur la base de ce qui précède, Sustainalytics est d'avis que les projets éligibles en vertu du Cadre pourraient fournir des avantages environnementaux substantiels pour l'environnement bâti du Canada, contribuant ainsi aux objectifs du pays de réduction des GES.

Importance des services essentiels pour les populations vulnérables et mal desservies au Canada

Importance de donner accès aux services essentiels aux communautés autochtones

²⁵ Ibid.

²⁶ Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, Reducing Greenhouse Gas Emission from Canada's Built Environment (Réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'environnement bâti du Canada), novembre 2018, disponible à l'adresse : https://senCanada.ca/content/sen/committee/421/ENEV/reports/ENEV_Buildings_FINAL_e.pdf

²⁷ Natural Resource Canada, Heating equipment for residential use (Équipements de chauffage de la usage résidentiel), (accès en July 2020), de la l'adresse : <https://www.nrcan.gc.ca/energy-efficiency/energy-efficiency-products/product-information/heating-equipment-residential-use/13740>

²⁸ Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, « Reducing Greenhouse Gas Emission from Canada's Built Environment » (Réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'environnement bâti du Canada), (2018), disponible à l'adresse : https://senCanada.ca/content/sen/committee/421/ENEV/reports/ENEV_Buildings_FINAL_e.pdf

²⁹ Natural Resources Canada, « Energy Fact Book 2020-2021 », disponible à l'adresse : https://www.nrcan.gc.ca/sites/nrcan/files/energy/energy_fact/energy-factbook-2020-2021-English.pdf

³⁰ Ibid.

³¹ Gouvernement du Canada, « Progress towards Canada's greenhouse gas emissions reduction target » (Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada), disponible en anglais à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/environmentclimate-change/services/environmental-indicators/progress-towards-canada-greenhouse-gas-emissions-reduction-target.html>

³² Gouvernement du Canada, « Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change » (Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques), disponible en anglais à l'adresse : https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/pan-canadian-framework/introduction.html#1_4

³³ Gouvernement du Canada, « Canada's Enhanced Nationally Determined Contribution » (La contribution déterminée au niveau national du Canada revue à la hausse), disponible en anglais à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/news/2021/04/canadas-enhanced-nationally-determined-contribution.html>

³⁴ Gouvernement du Canada, « Complementary actions to reduce emissions » (Actions complémentaires pour réduire les émissions) disponible en anglais à l'adresse : https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/pan-canadian-framework/complementary-actions-reduce-emissions.html#3_2

³⁵ Conseil du bâtiment durable du Canada, « Building Solutions to Climate Change – How Green Buildings Can Help Meet Canada's 2030 Emissions Targets », (2021), disponible à l'adresse : https://www.cagbc.org/CAGBC/Advocacy/Building_Solutions_to_Climate_Change.aspx

³⁶ Conseil du bâtiment durable du Canada, « Building Solutions to Climate Change: How Green Buildings Can Help Meet Canada's 2030 Emissions Targets » disponible à l'adresse : https://www.cagbc.org/CAGBC/Advocacy/Building_Solutions_to_Climate_Change.aspx

Les populations autochtones représentent un segment important du marché du travail et de l'économie locale au Canada, avec plus de 1,6 million de personnes représentant environ 4,9 % de la population totale.³⁷ La population croît rapidement, la population qui se déclare autochtone ayant augmenté de 42,5 % entre 2006 et 2016,³⁸ soulignant le besoin de nouvelles solutions pour répondre à ce segment de la population canadienne en pleine croissance.

Les communautés et les individus autochtones font face à un certain nombre de défis économiques. Une étude de l'OCDE de 2018 a révélé des différences importantes dans la réalité économique des populations autochtones et des populations non autochtones au Canada, en particulier le taux de chômage (15,3 % contre 7,4 %), des revenus moyens plus bas (de 2,5 CAD contre 1,9 USD par heure) et le niveau d'éducation, avec 40 % de la population autochtone ayant terminé des études supérieures en 2016, contre 55,9 % de la population non autochtone.³⁹ Les populations autochtones du Canada sont également confrontées à des logements inadéquats, 23,4 % des adultes des Premières Nations vivant dans des logements surpeuplés, ce qui entraîne souvent des tensions sociales et des problèmes de santé de longue durée.⁴⁰ Les difficultés continues dans les communautés des Premières Nations comprennent également un manque d'eau potable, des systèmes de chauffage insatisfaisants, un manque de services d'égoûts adéquats ainsi que des obstacles à l'accès à des programmes de logement viables en raison d'une gestion inadéquate par des tiers ainsi que de l'augmentation rapide du fardeau de la dette.

Sustainalytics considère comme positifs les investissements du Cadre axés sur l'accès aux services essentiels pour les communautés autochtones du Canada, et s'attend à ce qu'ils profitent à ces communautés en ayant un impact social globalement positif pour la société canadienne dans son ensemble.

Infrastructures de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées

Les frais de garde d'enfants varient considérablement d'un bout à l'autre du Canada, allant d'environ 1 600 CAD (1 270 USD) par mois à environ 450 CAD (357 USD) par mois selon la province.⁴¹ Le Canada s'est classé avant-dernier parmi les pays de l'OCDE pour les dépenses publiques dans l'éducation et la garde des jeunes enfants.⁴² Un rapport de l'OCDE datant de 2005 recommandait déjà aux gouvernements canadiens d'augmenter le financement des services de garde d'enfants « pour s'assurer qu'un groupe plus large de Canadiens ait accès à des services de garde abordables et de bonne qualité ». ⁴³ Le budget 2021 du gouvernement du Canada prévoit un investissement de plusieurs milliards de dollars dans un plan national de garde d'enfants pour travailler avec les gouvernements provinciaux du Canada afin de réduire les frais de garde d'enfants réglementés à 10 CAD (7,8 USD) par jour et d'atteindre une réduction de 50 % des frais moyens d'ici la fin de 2022.⁴⁴

Parallèlement à l'éducation de la petite enfance, la démographie vieillissante du Canada présente des défis socio-économiques et sanitaires complexes. Les services de soins aux personnes âgées seront vitaux pour l'économie canadienne, car un tiers de la population canadienne devrait avoir 65 ans ou plus d'ici 2056⁴⁵. Les personnes âgées sont déjà plus nombreuses que les enfants au Canada et représentent la moitié de toutes les dépenses de santé du pays. Les délais d'attente pour des soins adéquats aux personnes âgées peuvent atteindre jusqu'à trois ans dans certaines provinces et collectivités en raison du manque d'établissements et d'infrastructures de soins de longue durée disponibles.⁴⁶

Sustainalytics considère que les investissements prévus de iA dans les services de garde d'enfants gratuits ou subventionnés ainsi que les centres de soins pour personnes âgées contribueront à soutenir la croissance économique à long terme et inclusive du Canada.

³⁷ OCDE, Indigenous Employment Skills and Strategies in Canada (Compétences et stratégies d'emploi des Autochtones au Canada) : <https://www.afn.ca/uploads/files/housing/factsheet-housing.pdf>

³⁸ CBC, Indigenous population growing rapidly (Population autochtone en croissance rapide), (2017) : <https://www.cbc.ca/news/indigenous/indigenous-census-rapid-growth-1.4370727>

³⁹ OCDE, Indigenous Employment Skills and Strategies in Canada (Compétences et stratégies d'emploi des populations autochtones au Canada) disponible à l'adresse : <https://www.afn.ca/uploads/files/housing/factsheet-housing.pdf>

⁴⁰ Assemblée des Premières Nations, First Nations Housing On-Reserve : <https://www.afn.ca/uploads/files/housing/factsheet-housing.pdf>

⁴¹ CBC, « Liberals promise \$30B over 5 years to create national child-care system » (Les libéraux promettant 30 milliards de dollars sur 5 ans pour créer un système national de garde d'enfants), disponible à l'adresse : <https://www.cbc.ca/news/politics/federal-budget-freeland-tasker-1.5991137>

⁴² CBC, « Child-care affordability varies widely across Canada » (L'abordabilité des services de garde d'enfants varie considérablement à travers le Canada) disponible à l'adresse : <https://www.cbc.ca/news/business/child-care-affordability-varies-widely-across-canada-1.2829817>

⁴³ OCDE, « OECD urges Canadian governments to increase funding for childcare » (L'OCDE exhorte les gouvernements canadiens à augmenter le financement des services de garde d'enfants) disponible à l'adresse : <https://www.oecd.org/canada/oecdurgescanadiangovernmentstoincreasefundingforchildcare.htm>

⁴⁴ Gouvernement du Canada, « Budget 2021: A Canada-wide Early Learning and Child Care Plan » (Budget 2021 : un plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien), disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/department-finance/news/2021/04/budget-2021-a-canada-wide-early-learning-and-child-care-plan.html>

⁴⁵ Canada Medical Association, à l'adresse : <https://www.cma.ca/seniors-care>

⁴⁶ Ibid.

Alignement sur les ODD/contribution aux ODD

Les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies et font partie d'un programme pour parvenir au développement durable d'ici 2030. Les obligations émises en vertu du Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier devraient faire progresser les ODD et les cibles suivants :

Catégorie d'emploi des produits	ODD	Cible ODD
Énergie propre	7. Énergie propre et abordable	7.2 D'ici 2030, augmenter considérablement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial.
Efficacité énergétique	7. Énergie propre et abordable	7.2 D'ici 2030, augmenter considérablement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial.
Transport propre	11. Villes et communautés durables	11.2 D'ici 2030, donner accès à des systèmes de transport sûrs, abordables, accessibles et durables pour tous, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports en commun, en accordant une attention particulière aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité, aux femmes, aux enfants, aux personnes souffrant de handicap et aux personnes âgées
Bâtiments verts	11. Villes et communautés durables	11.B D'ici 2020, augmenter considérablement le nombre de villes et d'établissements humains adoptant et mettant en œuvre des politiques et des plans intégrés en faveur de l'inclusion, de l'efficacité des ressources, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique et de la résilience aux catastrophes
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	6. Eau potable et assainissement	6.3 D'ici 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant les déversements et en réduisant au minimum les rejets de produits chimiques et de matériaux dangereux, en réduisant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement le recyclage et la réutilisation sûre à l'échelle mondiale
Prévention et contrôle de la pollution	12. Production et consommation responsables	12.5 D'ici 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
Gestion durable et écologique de ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres	15. Vie sur terre	15.A Mobiliser et augmenter considérablement les ressources financières de toutes les sources pour conserver et utiliser durablement la biodiversité et les écosystèmes
Accès à des services et infrastructures essentiels	3. Bonne santé et bien-être 4. Éducation de qualité	3.8 Assurer une couverture sanitaire universelle, y compris la protection contre les risques financiers, l'accès à des services de santé essentiels de qualité et l'accès à des médicaments et des vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et abordables pour tous. 4.3 D'ici 2030, assurer l'égalité d'accès pour toutes les femmes et tous les hommes à un

Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier

		enseignement technique, professionnel et supérieur abordable et de qualité, y compris l'université.
Logement abordable et infrastructures de base	11. Villes et communautés durables	11.1 D'ici 2030, garantir l'accès de tous à un logement et à des services de base adéquats, sûrs et abordables et rénover les bidonvilles.
Entreprises appartenant majoritairement à des femmes	5. Égalité des sexes	5.5 Garantir la pleine et effective participation des femmes et l'égalité des chances en matière de leadership à tous les niveaux de prise de décision dans la vie politique, économique et publique.
Entreprises et communautés autochtones	10. Réduction des inégalités	10.2 D'ici 2030, autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'appartenance ethnique, de l'origine, de la religion ou du statut économique ou autre

Conclusion

iA a élaboré le Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier en vertu duquel il peut émettre des obligations durables et en utiliser le produit pour financer des projets environnementaux et sociaux dans des domaines tels que l'énergie renouvelable, les bâtiments verts, le transport propre, le logement abordable et l'accès aux services essentiels. Sustainalytics considère que les projets financés par le produit des obligations durables auront un impact environnemental et social positif.

Le Cadre de référence pour l'émission d'obligations durables de iA Groupe financière décrit un processus au terme duquel les produits feront l'objet d'un suivi, d'une affectation et d'une gestion, et des engagements ont été pris pour rendre compte de l'affectation et de l'impact de l'emploi de ces produits. En outre, Sustainalytics considère que le Cadre de référence pour l'émission d'obligations durables de iA Groupe financier est aligné sur la stratégie de durabilité globale de l'entreprise, et que l'emploi des catégories de produits contribuera à l'avancement des Objectifs de développement durable 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12 et 15 des Nations Unies. En outre, Sustainalytics est d'avis qu'iA dispose de mesures adéquates pour identifier, gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux généralement associés aux projets éligibles financés par l'emploi des produits jusqu'à l'affectation totale des produits.

Compte tenu de ce qui précède, Sustainalytics est convaincue qu'iA Groupe financier est bien positionné pour émettre des obligations durables et que le Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier est solide, transparent et conforme aux quatre composantes fondamentales des Principes applicables aux obligations vertes (2021) et des Principes applicables aux obligations sociales (2021).

Annexes

Annexe 1 : Programmes de certification des bâtiments verts





	LEED ⁴⁷	BOMA BEST ⁴⁸	BREEAM ⁴⁹	ENERGY STAR ⁵⁰
Contexte	Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) est un système de certification des États-Unis pour les bâtiments résidentiels et commerciaux utilisés dans le monde entier. LEED a été élaboré par l'organisation américaine à but non lucratif Green Building Council (USGBC) et couvre la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation des bâtiments.	BOMA BEST, administré par l'Association des propriétaires et gestionnaires d'immeubles (BOMA) du Canada, est un programme de certification pour les bâtiments existants. L'évaluation prend en compte la performance et l'exploitation des bâtiments dans un large éventail de catégories de performances et d'exploitation.	La méthode BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) a été publiée pour la première fois par le Building Research Establishment (BRE) en 1990. Basé au Royaume-Uni, ce programme peut être utilisé pour les bâtiments neufs, rénovés et les extensions de bâtiments existants.	ENERGY STAR est un programme volontaire de l'Environmental Protection Agency des États-Unis qui fournit des notes d'efficacité énergétique certifiées de manière indépendante pour les produits, les maisons, les bâtiments et les usines industrielles. La certification est donnée sur une base annuelle, de sorte qu'un bâtiment doit maintenir sa haute performance pour être certifié d'année en année.
Niveaux de certification	<ul style="list-style-type: none"> • Certifié • Silver • Gold • Platine 	<ul style="list-style-type: none"> • Certifié • Bronze • Silver • Gold • Platinum 	<ul style="list-style-type: none"> • Passable • Bien • Très bien • Excellent • Exceptionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Note comprise entre 1 et 100, 75 est le minimum pour la certification.
Domaines d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Énergie et atmosphère • Sites durables • Situation géographique et transport • Matériaux et ressources • Efficacité hydrique • Qualité de l'environnement intérieur • Innovation dans la conception • Priorité régionale 	<ul style="list-style-type: none"> • Énergie • Eau • Air • Confort • Santé et bien-être • Garde d'enfants • Achats • Déchets • Site • Engagement des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion • Énergie • Utilisation des terres et écologie • Pollution • Transport • Matériaux • Eau • Déchets • Santé et bien-être • Innovation 	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie
Exigences	Exigences minimales indépendantes du niveau de certification; système de notation basé sur des points avec une pondération par catégorie pour déterminer le niveau de certification.	Exigences minimales indépendantes du niveau de certification; score basé sur la liste de contrôle pour déterminer le niveau de certification. Les meilleures pratiques minimales et la notation par catégorie sont	Exigences minimales selon le niveau de certification; système de notation pondéré par catégorie, produisant une note globale en pourcentage. La majorité des problèmes BREEAM sont flexibles, ce qui signifie que le client peut	Note de 1 à 100 basée sur la consommation d'énergie, calculée à l'aide de l'outil Portfolio Manager. Le score brut est ajusté en fonction de l'emplacement, des conditions d'exploitation et d'autres facteurs. Le score numérique indique une performance supérieure à au

⁴⁷ LEED, « LEED Rating System » (Système de notation LEED), disponible à l'adresse : <https://www.usgbc.org/leed>

⁴⁸ 8 Building Owners and Managers Association of British Columbia, « Building Environmental Standards » (Normes environnementales de la construction) disponibles à l'adresse : <https://www.boma.bc.ca/greenbuildings/boma-best/>

⁴⁹ 6 BREEAM, « Scoring and Rating BREEAM assessed buildings » (Notation et évaluation des bâtiments évalués par la BREEAM), disponible à l'adresse : https://www.breeam.com/BREEAM2011SchemeDocument/Content/03_ScoringRating/scoring.htm.

⁵⁰ Energy Star, « Energy Star Certification for Buildings » (Certification Energy Star pour les bâtiments), disponible à l'adresse : https://www.energystar.gov/buildings/building_recognition/building_certification

	Le système de notation est ajusté pour s'appliquer à des secteurs spécifiques, tels que : les nouvelles constructions, les rénovations majeures, le développement dit du « Core and Shell », les nouvelles constructions et les rénovations majeures d'écoles, de commerces de détail et d'établissements soins de santé, et les bâtiments existants : exploitation et entretien.	ajustées pour sept classes d'actifs différentes : bureaux, centres commerciaux fermés, industrie légère, commerce de détail en plein air, universel, IRLM et soins de santé.	choisir auquel se conformer pour construire son score de performance. BREEAM comporte deux étapes/rapports d'audit : une « étape de conception BREEAM » et une « étape de post-construction », avec des critères d'évaluation différents.	moins ce pourcentage de bâtiments similaires à l'échelle nationale.
Considérations qualitatives	Largement acceptée au sein de l'industrie, tant en Amérique du Nord qu'à l'international, et considéré comme une garantie de performance solide.	Certification la plus couramment utilisée pour les bâtiments existants au Canada et considérée comme moins lourde sur le plan administratif pour les bâtiments existants.	Utilisée dans plus de 70 pays : Bonne adaptation au contexte normatif local. Orientation environnementale prédominante, les niveaux inférieurs sont moins stricts que LEED.	Ne tient compte que de la consommation d'énergie, pas d'autres mesures de la performance environnementale. Il s'agit d'une composante essentielle d'autres programmes de certification de bâtiments verts.
Affichage des performances				

	Passive House Institute⁵¹	Toronto Green Standard⁵²	Code BC Energy Step⁵³
Contexte	<p>Passive House (également connue sous son nom allemand, Passivhaus) est un programme de certification pour les bâtiments à très faible consommation d'énergie, développé pour la première fois en Allemagne et administré par l'organisation à but non lucratif Passive House Institute (PHI) et mis en œuvre aux États-Unis par l'US Passive House Institute (PHIUS).</p> <p>Le PHI dispose propose trois types de certification :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Certifié 2) EnerPHit (uniquement pour les rénovations) 3) Bâtiments à faible consommation d'énergie <p>La certification pour PHIUS est « PHIUS+ Certified ».</p>	<p>Le Toronto Green Standard (TGS) représente un ensemble de normes de performance qui facilitent un développement plus durable à Toronto et la mise en œuvre des politiques environnementales du Plan officiel de la Ville de Toronto. Le TGS a été initialement introduit en tant que norme volontaire pour le développement de nouveaux bâtiments en 2006. Les versions ultérieures, à partir de 2010, ont adopté un système à plusieurs niveaux - le niveau 1 étant obligatoire et les niveaux 2 à 4 étant volontaires. L'atteinte du niveau 2 et des niveaux supérieurs rend les projets éligibles à des incitations financières, y compris au remboursement partiel des droits d'aménagement.</p>	<p>La certification est attribuée en différentes « Étapes », qui sont ensuite standardisées en deux catégories. Les catégories font référence à la partie 3 ou à la partie 9 des Outils de conformité des bâtiments. La partie 3 se concentre sur les grands bâtiments de quatre étages et plus, et les cibles sont organisées selon les étapes 1 à 4. La partie 9 se concentre sur les petits bâtiments de trois étages ou moins et comprend les étapes 1 à 5. Ces étapes sont organisées en fonction des niveaux d'efficacité énergétique atteints dans chaque étape.</p>
Portée du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de chauffage/refroidissement des locaux • Étanchéité des bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> • Le TGS concerne la pression environnementale urbaine de Toronto, et promeut le développement de sites et de bâtiments durables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie



⁵¹ Passive House Canada, « Criteria for the Passive House, EnerPHit and PHI Low Energy Building Standard » disponible, à l'adresse : https://www.passivehousecanada.com/wpcontent/uploads/2017/02/Passive-House-and-EnerPHit_building_criteria.pdf

⁵² Ville de Toronto, « Toronto Green Standard Version 3 » disponible à l'adresse : <https://www.toronto.ca/city-government/planning-development/official-plan/guidelines/toronto-green-standard/toronto-green-standard-version-3/>

⁵³ BC Energy Step Code, « BC Energy Step Code Requirements » (Exigences du Code BC Energy Step), disponible à l'adresse : <https://energystepcode.ca/>

Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier

	<ul style="list-style-type: none"> • Demande totale d'énergie primaire 		
Niveaux de certification	<p>Les certifications PHI permettent d'atteindre les statuts : Classic, Plus ou Premium.</p> <p>La certification PHIUS+ Certified comprend deux badges supplémentaires : Chauffage et refroidissement de l'air d'alimentation suffisants et PHIUS+ Source zéro.</p>	<p>Niveau 1 (obligatoire) Niveau 2 (volontaire) Niveau 3 (volontaire) Niveau 4 (volontaire)</p>	<p>La certification est attribuée en différentes « Étapes », qui sont ensuite standardisées en deux catégories. Les catégories font référence à la partie 3 ou à la partie 9 des Outils de conformité des bâtiments. La partie 3 se concentre sur les grands bâtiments de quatre étages et plus, et les cibles sont organisées selon les étapes 1 à 4. La partie 9 se concentre sur les petits bâtiments de trois étages ou moins et comprend les étapes 1 à 5. Ces étapes sont organisées en fonction des niveaux d'efficacité énergétique atteints dans chaque étape.</p>
Attribution de points dans le cadre du programme	<p>La certification PHI Certified comporte des conditions de seuil dans trois domaines : la demande de chaleur des locaux, le résultat du test de pressurisation du bâtiment et la demande totale d'énergie primaire, calculée par unité de surface utile. Pour les rénovations de bâtiments, la certification EnerPHit peut être obtenue en démontrant la demande maximale de chauffage des locaux (à un niveau moins strict que la certification complète) ou en utilisant des composants certifiés par le PHI.</p> <p>La certification PHIUS+ Certified est une norme de type réussite/échec avec une inspection supplémentaire d'assurance qualité et des exigences de conception à faible risque d'humidité.</p>	<p>Pour les bâtiments de plus de 2 000 m² SHOB, le niveau 1 exige la présentation d'un rapport énergétique de l'étape de développement de la conception avant l'approbation du plan d'implantation qui démontre un niveau minimum de conformité aux exigences d'efficacité énergétique du TGS. Un bâtiment reçoit la certification de niveau 1 s'il répond aux exigences fixées pour toutes les catégories. Un rapport énergétique de phase de construction est requis pour les performances de niveau 2 ou supérieur.</p> <p>Pour les niveaux 2, 3 et 4, des mesures de performance facultatives doivent être respectées. Les projets de niveaux 2, 3 et 4 qui ont été vérifiés peuvent être éligibles à un remboursement des droits d'aménagement.</p> <p>Il existe actuellement trois normes du TGS (« Low-Rise Residential », « Mid to High-Rise Residential and Non-Residential » et « City Agency, Corporation & Division - Owned Facilities »), chacune relative à différents types de développement.</p>	<p>Les bâtiments peuvent obtenir de nouvelles « étapes » en renforçant les seuils d'efficacité énergétique tels qu'énumérés dans les exigences.</p>
Gouvernance du programme	<p>Le programme PHI a été élaboré par l'institut de recherche indépendant PHI. Il examine régulièrement le programme de certification afin de s'assurer de sa viabilité et de sa crédibilité.</p> <p>PHIUS + a élaboré sa norme avec Building Science Corporation dans le cadre d'une subvention du Département de l'énergie. La norme est régulièrement révisée et mise à jour.</p>	<p>Division de l'urbanisme de Toronto Examineur tiers pour les demandes de niveaux 2, 3 et 4.</p>	<p>Le code a été établi par l'Energy Step Code Council, qui a été créé par la province de la Colombie-Britannique. Le Conseil est composé de partenaires du gouvernement, de l'industrie et des services publics.</p>
Processus de certification	<p>Évaluation indépendante de la qualité.</p>		<p>Les autorités locales assurent le respect des niveaux du code de la construction qui sont applicables dans leurs juridictions</p>
Commentaire sur le marché	<p>PHIUS+ est la plus grande certification de bâtiment passif en Amérique du Nord. 98% des projets nord-américains des instituts ont été certifiés par PHIUS en 2017 et 100 % de tous les projets certifiés ont été guidés par des professionnels certifiés PHIUS.</p>	<p>Le système de certification TGS fait partie du plan d'action TransformTO de la ville de Toronto, qui vise à réduire les émissions de GES de 80 % d'ici 2050 (par rapport aux niveaux de 1990).</p> <p>Les candidatures soumises à compter du 1er mai 2018 doivent respecter la version 3 du TGS.</p>	<p>Il est encore relativement nouveau dans ses étapes d'adoption en Colombie-Britannique. Dans une enquête de mars 2019, 14 des 76 gouvernements locaux ont déclaré avoir mis en œuvre le code BC Energy Step; et 17 gouvernements ont indiqué qu'ils étaient en train de le mettre en œuvre au cours de l'enquête. Il est prévu que la province de la Colombie-Britannique pourrait exiger que certaines étapes</p>

			soient respectées pour atteindre ses objectifs climatiques provinciaux.
Affichage des performances		Aucun	

Annexe 2 : Analyse par Sustainalytics des certifications FSC, PEFC et SFI

	FSC ⁵⁴	PEFC ⁵⁵	SFI ⁵⁶
Contexte	Fondé en 1993 après que le Sommet de la Terre de Rio de 1992 n'ait abouti à aucun accord international pour lutter contre la déforestation, le FSC vise à promouvoir les pratiques de gestion durable des forêts.	Le PEFC a été fondé en 1999 en réponse aux exigences spécifiques des petits propriétaires forestiers et familiaux en tant qu'organisation faitière internationale proposant une évaluation, une approbation et une reconnaissance indépendantes des systèmes nationaux de certification forestière.	En 2005, le PEFC a reconnu la norme SFI dans le but de faire progresser la foresterie durable et les achats responsables à l'échelle mondiale. Le programme SFI comporte des étiquettes sur les produits pour aider les consommateurs à interagir avec la chaîne d'approvisionnement forestière en soutenant une foresterie responsable. Les normes SFI comprennent - la norme d'aménagement forestier, la norme d'approvisionnement en fibres et la norme de chaîne de traçabilité
Principes de base	<ul style="list-style-type: none"> Conformité aux lois et aux principes du FSC Droits et responsabilités en matière de propriété et d'utilisation Droits des populations autochtones Relations communautaires et droits des travailleurs Bénéfices des forêts Impact environnemental Plans de gestion Suivi et évaluation Sites spéciaux – forêts à haute valeur de conservation (HVC) Plantations 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et valorisation adéquate des ressources forestières et de leur contribution au cycle global du carbone Maintien et amélioration de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers Maintien et encouragement des fonctions productives des forêts (bois et non-bois) Maintien, conservation et amélioration adéquate de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers Maintien et amélioration adéquate des fonctions de protection dans la gestion forestière (notamment sol et eau) Maintien des fonctions et des conditions socio-économiques Conformité aux exigences légales 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiquer une foresterie durable qui intègre l'éthique de l'intendance des terres et la conservation des services écosystémiques Protéger et maintenir la productivité et la santé des forêts Protéger les ressources en eau et la diversité biologique Gérer les impacts visuels des opérations forestières et offrir des possibilités de loisirs au public Gérer et protéger l'intégrité des forêts et des terres d'importance particulière (aux points de vue écologique, géologique ou culturel) Utiliser et promouvoir des pratiques forestières durables à la fois scientifiquement crédibles et économiquement, écologiquement et socialement responsables Éviter les sources controversées, y compris l'exploitation forestière illégale dans l'approvisionnement en fibres offshore ainsi que l'approvisionnement auprès de pays qui ne disposent pas de lois sociales efficaces.

⁵⁴ Forest Stewardship Council, FSC : <https://ca.fsc.org/en-ca>

⁵⁵ Programme de reconnaissance des certifications forestières, PEFC : <https://www.pefc.org/>

⁵⁶ Sustainable Forestry Initiative : <https://www.sfiprogram.org/>

Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier

			<ul style="list-style-type: none"> • Se conformer aux lois, statuts et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux applicables en matière de foresterie et d'environnement • Soutenir les progrès de la gestion durable des forêts grâce à la recherche forestière et améliorer la pratique de la foresterie durable grâce à des programmes de formation et d'éducation • Élargir la pratique de la foresterie durable sur les terres publiques grâce à la participation des communautés ainsi qu'à la compréhension de la norme en documentant les audits de certification et en rendant les résultats accessibles au public. • Améliorer continuellement la pratique de la gestion forestière
Gouvernance	<p>L'Assemblée générale, composée de tous les membres du FSC, constitue l'organe décisionnel le plus élevé.</p> <p>Lors de l'Assemblée générale, les motions sont proposées par un membre, soutenues par deux autres, et délibérées et soumises au vote par tous les membres. Les membres ont le droit de voter pour modifier les statuts, initier de nouvelles politiques et clarifier, modifier ou annuler une décision politique du conseil.</p> <p>Les membres demandent à rejoindre l'une des trois chambres - environnementale, sociale ou économique - qui sont ensuite divisées en sous-chambres nord et sud.</p> <p>Chaque chambre détient 33,3 % du poids des votes, et au sein de chaque chambre, les votes sont pondérés de manière à ce que le Nord et le Sud détiennent une part égale d'autorité, afin de garantir que l'influence est partagée équitablement entre les groupes d'intérêt et les pays ayant différents niveaux de développement économique.</p> <p>Les voix de tous les membres individuels de chaque sous-chambre représentent 10 % du total des voix de la sous-chambre, tandis que les voix des membres de l'organisation représentent les 90 % restants.</p>	<p>La structure de gouvernance du PEFC est formée par l'Assemblée générale (AG) qui est la plus haute autorité et l'organe décisionnel. Elle est composée de tous les membres du PEFC, y compris des acteurs nationaux et internationaux.</p> <p>Les membres votent sur les décisions clés, y compris les approbations, les normes internationales, les nouveaux membres, les statuts et les budgets. Tous les membres nationaux ont entre un et sept votes, selon les frais d'adhésion, tandis que les membres des acteurs internationaux disposent d'un vote chacun.</p> <p>Le Conseil d'administration soutient le travail de l'AG et, ensemble, l'AG et le Conseil procèdent à l'approbation formelle du projet de normes final. Les normes sont élaborées par des groupes de travail.</p> <p>En général, la structure de gouvernance du PEFC est plus représentative des parties prenantes de l'industrie et du gouvernement que des groupes sociaux ou environnementaux, ce qui donne à l'industrie et aux gouvernements plus d'influence dans le processus de prise de décision. Cependant, l'organisation comprend des parties prenantes de tous les secteurs.</p>	<p>Le programme SFI est géré par SFI Inc., une organisation caritative 501(c) (3) entièrement indépendante à but non lucratif.</p> <p>SFI inc. est régie par un conseil d'administration de 18 membres composé de trois chambres à composition égale : environnementale, sociale et économique. Ce conseil d'administration multipartite est le seul organe directeur pour tous les aspects du programme SFI, y compris la norme SFI 2010-2014, la chaîne de traçabilité, l'étiquetage et les réclamations, le marketing et la promotion.</p> <p>Le SFI dispose d'un comité d'examen externe, composé d'experts spécialistes de l'environnement, de la conservation et de la foresterie. Ce comité examine chaque année les progrès du programme et publie un rapport public.</p> <p>Il existe 37 comités de mise en œuvre SFI à travers l'Amérique du Nord qui opèrent au niveau régional, étatique et provincial pour contribuer à la promotion de la norme SFI par des actions locales ciblées. Elles impliquent des organismes publics, des universités, des associations forestières locales, des propriétaires fonciers, des bûcherons, des partenariats avec des groupes de conservation et d'autres organisations communautaires</p>

Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier

	Les membres votent pour le conseil d'administration, qui rend compte aux membres. Il existe un conseil international élu par tous les membres et un conseil américain, élu par les membres basés aux États-Unis.		
Portée	Le FSC est un système mondial détenu par plusieurs parties prenantes. Toutes les normes et politiques du FSC sont établies par un processus consultatif. Il existe une norme mondiale dite « FSC Global » et, pour certains pays, des normes nationales dites « FSC National ». Les intérêts économiques, sociaux et environnementaux ont un poids égal dans le processus de normalisation. Le FSC suit le Code de bonnes pratiques de l'ISEAL pour l'établissement de normes sociales et environnementales.	La participation de plusieurs parties prenantes est requise dans la gouvernance des systèmes nationaux ainsi que dans le processus de normalisation. Les normes et documents normatifs sont révisés périodiquement à des intervalles n'excédant pas cinq ans. La norme PEFC d'établissement de normes est basée sur le Code ISO/CEI de bonnes pratiques pour la normalisation (Guide 59) ⁴⁶ et le Code de bonnes pratiques de l'ISEAL pour l'établissement de normes sociales et environnementales.	Les normes SFI encouragent l'aménagement forestier durable en Amérique du Nord et l'approvisionnement responsable des produits forestiers partout dans le monde. La norme d'aménagement forestier SFI s'applique particulièrement aux organisations aux États-Unis et au Canada et la norme d'approvisionnement en fibres ainsi que la norme de chaîne de traçabilité s'appliquent à toute organisation dans le monde.
Chaîne de traçabilité	<p>La norme Chaîne de traçabilité (CdT) est évaluée par un organisme tiers accrédité par le FSC et conforme aux normes internationales.</p> <p>La norme CdT comprend des procédures de suivi de l'origine du bois.</p> <p>La norme CdT comprend des spécifications pour la séparation physique du bois certifié et non certifié, et pour le pourcentage de contenu mixte (certifié et non certifié) des produits.</p> <p>Les certificats CdT indiquent l'emplacement géographique du producteur et les normes par rapport auxquelles le processus a été évalué. Les certificats indiquent également le point de départ et d'arrivée de la CdT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes de management de la qualité ou de l'environnement (respectivement ISO 9001:2008 ou ISO 14001:2004) peuvent être utilisés pour mettre en œuvre les exigences minimales pour les systèmes de management de la chaîne de traçabilité requises par le PEFC. • Seuls les organismes de certification accrédités peuvent entreprendre la certification. • Les exigences de la CdT incluent des spécifications pour la séparation physique du bois et des méthodes basées sur des pourcentages pour les produits à contenu mixte. • La norme CdT comprend des spécifications pour le suivi, la collecte et la conservation de la documentation sur l'origine des matériaux. • La norme CdT comprend des spécifications pour la séparation physique du bois certifié et non certifié. • La norme CdT comprend des spécifications sur les procédures de traitement des réclamations liées à la chaîne de traçabilité des participants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute entité récoltant, transportant, manipulant ou transformant des produits forestiers peut utiliser la certification CdT pour suivre et communiquer la teneur en fibres forestières via l'une des approches facultatives suivantes pour la chaîne de traçabilité : méthode de la séparation physique, du pourcentage moyen ou des crédits de volume. • Ces entités doivent obtenir une certification tierce indépendante par un organisme de certification SFI selon les exigences énoncées cette présente norme si elles choisissent d'utiliser une étiquette ou une allégation CdT SFI. • Les systèmes de management de la qualité ou de l'environnement (ISO 9001: 2008) ou le système de management environnemental (ISO 14001:2004) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences minimales du système de management. • Cette norme doit être utilisée avec les exigences spécifiant l'origine, qui doit être vérifiée par le CdT. L'utilisation d'étiquettes et d'allégations basées sur la mise en œuvre de cette norme doit respecter la norme ISO 14020:2000 (Étiquettes et déclarations environnementales)

Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier

Sources de bois non certifiées	<p>La Norme Bois Contrôlé FSC établit des exigences pour les participants d'établir des systèmes de contrôle de la chaîne d'approvisionnement et une documentation pour éviter de s'approvisionner en matériaux auprès de sources controversées, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> le bois récolté illégalement, y compris le bois récolté sans autorisation légale, dans des zones protégées, sans paiement des taxes et redevances appropriées, en utilisant des documents et des mécanismes frauduleux, en violation des exigences de la CITES, et autres, le bois récolté en violation de droits traditionnels et civils, le bois récolté dans des forêts où les hautes valeurs de conservation sont menacées par les activités de management, le bois récolté dans les forêts converties de forêts et d'autres écosystèmes boisés en plantations ou à des usages non forestiers, le bois provenant d'unités de management dans lesquelles sont plantés des arbres génétiquement modifiés. 	<p>Le système de diligence raisonnable de PEFC exige des participants qu'ils mettent en place des systèmes pour réduire au minimum le risque d'approvisionnement en matières premières provenant :</p> <ol style="list-style-type: none"> d'activités de management forestier non conformes aux lois locales, nationales ou internationales concernant : l'exploitation et la récolte, notamment la conversion de l'utilisation des terres, <ul style="list-style-type: none"> ○ le management de zones désignées comme étant à haute valeur environnementale et culturelle, ○ les espèces protégées et en voie de disparition, y compris les espèces CITES, ○ les problèmes de santé et de travail, ○ les droits de propriété, d'occupation et d'utilisation des populations autochtones, ○ le paiement de droits et taxes. les organismes génétiquement modifiés, la conversion des forêts, y compris la conversion des forêts primaires en plantations forestières. 	<p>SFI exige que les participants au programme :</p> <ol style="list-style-type: none"> Se conforment aux lois, statuts et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux applicables en matière de foresterie et d'environnement, tels que - The Clean Water Act, The Endangered Species Act, The Species at Risk Act, The Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Faune et Flore (CITES), etc. Évitent les sources controversées, y compris l'exploitation forestière illégale et les fibres provenant de zones qui n'ont pas de lois sociales efficaces concernant : la santé et la sécurité au travail, les pratiques de travail équitables, les droits des populations autochtones, les mesures anti-discrimination et anti-harcèlement, les salaires en vigueur et les droits des travailleurs de s'organiser. Documentent les informations qui contiennent des connaissances sur l'application des principes de foresterie durable par les fournisseurs directs.
Accréditation/vérification :	<p>Les organismes de certification (CB) accrédités par le FSC procèdent à une évaluation initiale et, en cas de réussite, les entreprises reçoivent un certificat valable 5 ans. Les entreprises doivent se soumettre à un audit annuel tous les ans et à un audit de réévaluation tous les 5 ans. Les organismes de certification sont soumis à des audits annuels par Accreditation Services International (ASI) pour garantir la conformité aux exigences des normes ISO.</p>	<p>L'accréditation est effectuée par un organisme d'accréditation (AB). Tout comme un organisme de certification vérifie qu'une entreprise respecte la norme PEFC, l'organisme d'accréditation vérifie qu'un organisme de certification répond aux exigences spécifiques PEFC et ISO. Grâce au processus d'accréditation, le PEFC a l'assurance que les organismes de certification sont indépendants et impartiaux, qu'ils suivent les procédures de certification PEFC.</p> <p>Le PEFC n'a pas son propre organisme d'accréditation. Comme pour la majorité des certifications basées sur l'ISO, le PEFC s'appuie sur les OA nationaux sous l'égide de l'International Accreditation Forum (IAF). Les AB nationaux doivent être membres de l'IAF, ce qui signifie</p>	<p>Toutes les certifications SFI nécessitent des audits tiers indépendants et sont effectuées par des organismes de certification accrédités au niveau international.</p> <p>Les organismes de certification accrédités sont tenus de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir des processus d'audit conformes aux exigences de l'évaluation de la conformité à la norme ISO 17021:2006 – exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management; et • effectuer les audits conformément aux principes d'audit contenus dans les lignes directrices ISO 19011:2002 pour l'audit des systèmes de management de la qualité et/ou de l'environnement.

	qu'ils doivent suivre les règles et règlements de l'IAF.
Conclusion	Sustainalytics considère le FSC et le PEFC, ainsi que le programme SFI affilié au PEFC, comme des normes solides et crédibles basées sur des principes et des critères complets conforme à l'ISO. Les deux programmes ont reçu des éloges pour leur contribution aux pratiques de gestion durable des forêts ⁴⁷ et ont tous deux également fait l'objet de critiques de la part d'acteurs de la société civile. ^{48,49} Dans certains cas, ces normes vont au-delà de la réglementation nationale et peuvent offrir un niveau élevé d'assurance que des pratiques de gestion durable des forêts sont en place. Cependant, dans d'autres cas, les normes sont égales ou similaires à la législation nationale et n'offrent que peu d'assurance supplémentaire. En fin de compte, le niveau d'assurance qui peut être fourni par l'un ou l'autre système dépend de plusieurs facteurs, notamment des organismes de certification effectuant les audits, des réglementations nationales et du contexte local.

Annexe 3 : Aperçu des certifications de durabilité agricole

	Canada Organic ⁵⁷	USDA Organic ⁵⁸	Rainforest Alliance ⁵⁹	Fairtrade ⁶⁰	UTZ ⁶¹
Contexte	Canada Organic est une certification réglementaire mise en œuvre par l'Agence canadienne d'inspection des aliments du gouvernement du Canada, basée sur les pouvoirs accordés par l'article 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada. Les demandes de certification Canada Organic s'appliquent aux denrées alimentaires, aux aliments pour animaux ou aux semences qui sont produites ou importées au Canada.	Le label USDA Organic est un système de certification des États-Unis supervisé, administré et appliqué par le National Organic Program du Département de l'Agriculture des États-Unis. Le label US Organic est réglementé par la loi de 1990 des États-Unis sur la production d'aliments biologiques et implique la contribution du Conseil des normes National Organic (un comité consultatif fédéral composé de 15 membres du public) et du public.	Le sceau Rainforest Alliance est un système mondial de certification pour l'agriculture, la foresterie et le tourisme. La certification Rainforest Alliance indique la conformité aux normes de l'organisation en matière de durabilité environnementale, sociale et économique. Rainforest Alliance a fusionné avec UTZ en janvier 2018.	La marque FAIRTRADE est un système de certification mondial qui vise à remédier aux déséquilibres de pouvoir dans les relations commerciales. Les organisations certifiées selon les normes Fairtrade doivent répondre aux exigences générales, commerciales, de développement des produits et des affaires.	Le label UTZ est un système de certification mondial pour le café, le cacao, le thé et les noisettes. La certification UTZ intègre des considérations environnementales, sociales, de gestion agricole et de pratiques agricoles. UTZ a fusionné avec Rainforest Alliance en janvier 2018.
Impact positif clair	Promouvoir des processus et des produits agricoles durables.	Promouvoir des pratiques agricoles durables qui améliorent la qualité de l'eau, conservent l'énergie, augmentent	Promouvoir des pratiques durables dans l'agriculture, la foresterie et le tourisme.	Promouvoir des pratiques durables pour les produits agricoles, les biens de consommation et l'or.	Promouvoir des pratiques durables dans la culture et le commerce du café, du thé au cacao et des noisettes.

⁵⁷ 7 Gouvernement du Canada, « Canadian Organic Standards » (Normes biologiques canadiennes), à l'adresse : <https://www.inspection.gc.ca/organicproducts/standards/eng/1300368619837/1300368673172>.

⁵⁸ USDA, « USDA Organic », à l'adresse : <https://www.usda.gov/topics/organic>.

⁵⁹ Rainforest Alliance, Certification Agriculture durable : <https://www.rainforest-alliance.org/business/certification/>





⁶⁰ Fairtrade, « Fairtrade Standards », à l'adresse : <https://www.fairtrade.net/standard/fairtrade-standards>

⁶¹ Certification UTZ, la norme UTZ : <https://utz.org/>

Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier

		la biodiversité et contribuent à la santé des sols.			
Normes minimales	La réglementation Canada Organic interdit des produits chimiques spécifiques et impose des normes minimales pour les pratiques agricoles.	Le sceau USDA Organic établit des exigences strictes en matière de production et d'étiquetage : <ul style="list-style-type: none"> • produits sans génie génétique, rayonnement ionisant ni boues d'épuration • produits à partir de substances autorisées sur la base d'une liste complète de substances synthétiques et non synthétiques autorisées supervisés par un agent autorisé USDA NOP 	Rainforest Alliance établit un seuil minimum d'impact par le biais de critères essentiels, et demande aux agriculteurs d'aller au-delà en démontrant une durabilité améliorée sur 14 critères d'amélioration continue.	Fairtrade a un ensemble d'exigences fondamentales qui doivent être respectées et d'exigences de développement qui visent à favoriser l'amélioration continue et sur lesquelles les producteurs certifiés doivent progresser.	UTZ établit un seuil minimum d'impact par le biais de points obligatoires et de points supplémentaires, et demande aux agriculteurs d'aller au-delà en démontrant qu'ils se conforment à une proportion de plus en plus importante de points obligatoires et supplémentaires.
Portée de la certification ou du programme	Des normes spécifiques s'appliquent à la production végétale, à la production animale, à l'aquaculture, à la chaîne de contrôle et aux produits. Les réglementations nomment également spécifiquement les substances interdites et autorisées.	Le système USDA Organic traite les principaux risques tels que l'utilisation de substances par la réglementation des substances synthétiques et non synthétiques afin de préserver la qualité du sol et conformément aux directives fédérales sur les pratiques d'élevage, la lutte contre les parasites et les mauvaises herbes et l'utilisation d'additifs.	Rainforest Alliance aborde les principaux risques tels que les droits de l'homme, le travail des enfants, l'utilisation de pesticides et l'utilisation de la biodiversité à travers ses critères.	Fairtrade traite les principaux risques par le biais de ses exigences, y compris le travail des enfants, le travail forcé et l'utilisation de pesticides.	UTZ aborde les principaux risques tels que les droits de l'homme, le travail des enfants, l'utilisation de pesticides et l'utilisation de la biodiversité à travers ses critères.
Vérification des normes et atténuation des risques	La certification des produits et des transformateurs est accordée par les CB et nécessite une vérification annuelle.	Le sceau de l'USDA a un double mécanisme d'application, l'un par les certificateurs biologiques et l'autre par le Services de commercialisation agricole de l'USDA. Les deux organismes font l'objet d'audits pour s'assurer du respect des critères	Les entités certifiées font l'objet de vérification par des tiers pour assurer la conformité aux critères et l'amélioration continue.	Les entités certifiées font l'objet d'audits pour assurer la conformité aux critères et l'amélioration continue.	Les entités certifiées font l'objet de vérification par des tiers pour assurer la conformité aux critères et l'amélioration continue.

Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier

		et de l'amélioration continue au moins une fois par an ou sans préavis.			
Expertise de tiers et processus multipartite	Élaboré par le gouvernement du Canada dans le cadre d'un processus législatif consultatif.	Le sceau USDA Organic est organisé par le National Organic Program qui élabore les règles et	L'établissement des normes est aligné sur le Code d'établissement des normes ISEAL.	L'établissement des normes est aligné sur le Code d'établissement des normes ISEAL.	L'établissement des normes est aligné sur le Code d'établissement des normes ISEAL.
Affichage des performances					
Vérfié par un tiers	Les organismes de certification (CB) sont accrédités par les organismes de vérification de la conformité (CVB), eux-mêmes accrédités par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.	80 agents de certification sont accrédités par l'USDA et autorisés à certifier les opérations selon les normes biologiques de l'USDA. 48 des 80 autorités de certification sont basées aux États-Unis et 32 sont dans des pays étrangers. La plupart des agents de certification sont directement accrédités par le programme National Organic de l'USDA, avec 21 autres membres officiellement autorisés par des accords de reconnaissance entre les États-Unis et d'autres gouvernements.	<ul style="list-style-type: none"> • Africert • Conservacion y Desarrollo • Certified S.A. • Imafloa • IMO India • CERES • IBD • Indocert • NaturaCert • Productos y Procesos Sostenables, A.C. • NEPCon 	FLO-CERT GmbH. FLO-CERT est le plus grand certificateur de Fairtrade, responsable de la certification de tous les producteurs et de la plupart des commerçants.	60 organismes de certification agréés UTZ répartis par pays et par produit pertinent (café, cacao, thé, noisette, herbes. Rooibos)
Considérations qualitatives	La certification Canada Organic est le seul programme biologique légalement reconnu au Canada et s'applique à la fois aux importations et aux produits agricoles produits dans le pays.	Sous le sceau USDA Organic, la législation fédérale des États-Unis autorise trois niveaux d'aliments biologiques, à savoir : des produits purement biologiques fabriqués entièrement avec des ingrédients certifiés biologiques et étiquetés 100 % biologiques, des	Reconnaissance mondiale dans 76 pays à travers le monde. Il existe 763 produits certifiés Rainforest Alliance et plus de 1 354 057 personnes qui ont effectué une formation, une certification et une vérification selon la norme Rainforest Alliance.	Reconnaissance mondiale dans 74 pays présents dans le système Fairtrade. Le système couvre 1,4 million d'agriculteurs et de travailleurs dans 1 140 organisations de producteurs. Le système de certification Fairtrade est	UTZ a été critiquée pour ne pas avoir fixé de critères de salaire minimum et pour avoir potentiellement autorisé le café génétiquement modifié, même si ces plantes ne sont pas encore disponibles. Reconnaissance mondiale dans 131 pays à travers le

		<p>produits contenant au moins 95 % d'ingrédients biologiques. Les deux catégories peuvent être certifiées USDA Organic. Une troisième catégorie avec au moins 70 % d'ingrédients biologiques peut être étiquetée comme « fabriqué avec des ingrédients issus de l'agriculture biologique », mais ne peut pas afficher le sceau USDA Organic.</p>	<p>Rigoureux sur l'application des normes minimales et solide gouvernance sur la mise en œuvre des processus d'atténuation sociale et environnementale.</p>	<p>moins strict sur la portée des exigences environnementales et sociales car il ne couvre pas les questions de droits de l'homme et l'impact sur la biodiversité.</p>	<p>monde. Il y a 987 000 agriculteurs certifiés UTZ dans le programme UTZ avec plus de 368 000 travailleurs dans les fermes certifiées UTZ dans 41 pays producteurs et plus de 3,4 millions d'hectares de cultures certifiées UTZ. Le nom ou le label UTZ est présent sur plus de 15 000 produits dans 131 pays à travers le monde.</p>
--	--	---	---	--	---

Annexe 4 : Aperçu du MSC, de l'ASC, du BAP et du Global GAP Aquaculture

	Marine Stewardship Council ⁶²	Aquaculture Stewardship Council ⁶³	Meilleures pratiques aquacoles ⁶⁴	Global GAP Aquaculture ⁶⁵
Contexte	Le Marine Stewardship Council (MSC) est une organisation à but non lucratif fondée en 1996, qui délivre des certifications d'écolabel pour les pêcheries durables et bien gérées.	L'Aquaculture Stewardship Council (ASC) est une ONG internationale indépendante qui gère le programme de certification et de labellisation ASC pour une aquaculture responsable.	La certification BAP est administrée par la Global Aquaculture Alliance (GAA), une organisation à but non lucratif axée sur la défense, l'éducation et le leadership en matière d'aquaculture responsable.	GLOBAL G.A.P. est une marque et un ensemble de normes de bonnes pratiques agricoles (BPA ou GAP pour ses initiales en anglais). Il s'agit d'une organisation mondiale dont l'objectif est d'assurer une agriculture sûre et durable dans le monde entier. Elle établit des normes volontaires pour la certification des produits agricoles dans le monde entier.
Impact positif clair	Promouvoir des pratiques de pêche durables.	Promouvoir des pratiques d'aquaculture durables.	Promouvoir des pratiques d'aquaculture durables.	Promouvoir des pratiques d'aquaculture durables
Normes minimales	<p>Un score minimum doit être atteint pour chacun des indicateurs de performance.</p> <p>Comme condition de la certification, les indicateurs ayant obtenu des notes basses doivent être accompagnés de plans d'actions d'amélioration.</p>	<p>Des seuils quantitatifs et qualitatifs conçus pour être mesurables, basés sur des mesures et des performances.</p> <p>La certification peut être accordée avec une « dérogation » à certaines exigences de la norme. Cette dérogation est conçue pour permettre à la norme de s'adapter aux conditions locales, mais a été critiquée pour affaiblir la norme et passer outre les consultations impliquées dans le processus de son élaboration.</p>	<p>L'évaluation BAP comporte des minimums obligatoires, mais comprend également des indicateurs qui permettent au candidat de définir des cibles individuelles.</p> <p>Comme le processus de certification est spécifique à la pêcherie, la norme peut être plus exigeante pour certaines espèces. Par exemple, le programme Seafood Watch de l'aquarium de Monterey Bay recommande le BAP comme label réputé pour les poissons d'eau douce, les moules et les crevettes, mais pas pour le saumon, les pétoncles ou les palourdes.⁶⁶</p>	<p>Concernant l'aquaculture, le document Control Points and Compliance Criteria (Points de contrôle et critères de conformité) se compose de 3 types de points de contrôle : Exigences majeures, exigences mineures et recommandations. Pour obtenir la certification Global GAP, 100 % des exigences majeures sont obligatoires, 95 % des exigences mineures sont obligatoires et le respect des recommandations n'est pas exigé.</p>

⁶² Marine Stewardship Council, « The MSC Fisheries Standard », disponible à l'adresse : <https://www.msc.org/standards-and-certification/fisheries-standard>





⁶³ ASC, Normes agricoles : <https://www.asc-aqua.org/what-we-do/our-standards/farm-standards/>

⁶⁴ Meilleures pratiques d'aquaculture, sur : <https://www.bapcertification.org/About> .

⁶⁵ Global G.A.P. « Global GAP Aquaculture Standard », disponible à l'adresse : https://www.globalgap.org/uk_en/for-producers/globalg.a.p/integrated-farm-assurance-ifa/aquaculture/

Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier

Portée de la certification ou du programme	<p>La norme MSC se compose d'un référentiel de pêche et d'un référentiel de chaîne de traçabilité.</p> <p>La norme Fishery Standard évalue trois principes fondamentaux : des stocks de poissons durables, la limitation au minimum de l'impact sur l'environnement et une gestion efficace des pêcheries ; collectivement, ceux-ci représentent les principaux impacts environnementaux et sociaux.</p> <p>La norme Chain of Custody traite des achats certifiés, de l'identification des produits, de la séparation, de la traçabilité et des enregistrements, ainsi que de la bonne gestion.</p>	<p>L'ASC comprend neuf normes agricoles, couvrant 15 espèces de poissons ainsi que la récolte des algues. Ces normes agricoles énoncent des exigences minimales en matière de performances environnementales et sociales.</p> <p>En outre, une norme de chaîne de traçabilité est obligatoire pour tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement afin d'assurer la traçabilité.</p>	<p>Différentes certifications sont disponibles pour différentes parties de la chaîne d'approvisionnement : fermes, usines de transformation, écloses, usines d'aliments pour animaux. En pratique, cela signifie qu'une usine de transformation qui ne s'approvisionne pas nécessairement en poisson auprès d'exploitations certifiées peut néanmoins être certifiée (une note constituée d'étoiles sur l'étiquette fournit cette information).</p> <p>Dans chaque norme spécifique à une pêcherie, il existe des exigences et des recommandations qui s'appliquent aux questions sociales, environnementales, de santé et de bien-être des animaux et de sécurité alimentaire.</p>	<p>La norme concerne la production d'aliments composés pour l'aquaculture, les écloses et les fermes et la chaîne de contrôle</p>
Vérification des normes et atténuation des risques	<p>Les organismes d'évaluation de la conformité (CAB) tiers, certifiés par Accreditation Service International (ASI), effectuent des évaluations conformément à la norme MSC et à la norme ISO 17065.</p> <p>La certification est valable jusqu'à cinq ans.</p>	<p>Les organismes tiers d'évaluation de la conformité (CAB), certifiés par Accreditation Service International (ASI), effectuent des évaluations conformément à la norme ASC et à la norme ISO 17065.</p> <p>Les non-conformités majeures doivent être corrigées dans un délai de trois mois.</p>	<p>Des organismes de certification tiers tels que Global Trust, Bureau Veritas, Control Union, Lloyd's Register, NSF, SGS évaluent la conformité à la norme.</p> <p>La non-conformité empêche le renouvellement de la certification jusqu'à ce que la violation soit corrigée.</p>	<p>Le processus de certification nécessite une évaluation initiale et des audits annuels continus par des tiers. 10 % de tous les audits effectués annuellement par les organismes de certification doivent être inopinés.</p>
Expertise de tiers et processus multipartite	<p>Alignée sur le Code de conduite des Nations Unies pour une pêche responsable et informée par la Global Sustainable Seafood Initiative (GSSI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'International Social and Environmental</p>	<p>Élaborée conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation internationale du travail (OIT).</p>	<p>La norme est gérée par un comité de surveillance, qui reçoit les commentaires d'un comité technique ainsi que les commentaires du public.</p> <p>Alignée sur la Global Food Safety Initiative (GFSI), le</p>	<p>Les normes et la mise en œuvre de GLOBAL G.A.P. sont élaborées et définies par divers comités techniques, groupes de discussion et le comité de l'organisme de certification. Des groupes de travail techniques nationaux soutiennent le travail des comités au niveau local. Le Comité de Surveillance de</p>

	Accreditation and Labeling (ISEAL)	Gérée conformément aux codes de bonnes pratiques de l'accréditation et de l'étiquetage sociaux et environnementaux internationaux (ISEAL).	Global Social Compliance Program (GSCP) et la Global Sustainable Seafood Initiative (GSSI).	L'Intégrité (ISC) évalue les problèmes d'intégrité et les non-conformités des organismes de certification, définit les mesures correctives et propose des sanctions.
Affichage des performances				
Considérations qualitatives	<p>Le label MSC est le label de pêche durable le plus largement reconnu dans le monde et est généralement reconnu comme ayant des impacts positifs sur les environnements marins.</p> <p>Les partisans du label citent le processus transparent d'approbation fondé sur la science et son engagement réussi auprès des groupes industriels. Les critiques de divers observateurs incluent le manque de concentration sur la prévention des prises accessoires, la protection des mammifères marins et des espèces en voie de disparition, le suivi des conditions, la sécurité des équipages et le suivi en direct des chaînes d'approvisionnement.</p>	<p>Largement reconnu et inspiré de la certification MSC réussie.</p> <p>Certaines critiques se sont concentrées sur la possibilité de certifier avec une « dérogation », situation dans laquelle certains aspects de la norme peuvent être interprétés ou abandonnés au cours de la procédure d'audit.</p> <p>Bien qu'il s'agisse d'une certification réputée dans l'ensemble, la norme n'atténue pas complètement tous les risques associés à l'aquaculture.</p>	<p>Largement reconnue dans l'industrie.</p> <p>Comme le processus de certification est spécifique à la pêche, la norme peut être plus exigeante pour certaines espèces que pour d'autres.</p> <p>Bien qu'il s'agisse d'une certification réputée dans l'ensemble, la norme n'atténue pas complètement tous les risques associés à l'aquaculture. La reconnaissance de GSSI montre que la certification deux étoiles des meilleures pratiques d'aquaculture, pour leurs normes d'élevage de saumons, d'élevages de poissons et de crustacés, est conforme à tous les composants essentielles applicables de l'Outil de référence mondial GSSI. L'Outil est étayé par les directives techniques de la FAO sur la certification en aquaculture et comprend des domaines de performance liés à la gouvernance du système, à la gestion opérationnelle (y</p>	<p>Le 20 avril 2018, la Global Sustainable Seafood Initiative a officiellement reconnu le système de certification aquacole GLOBAL G.A.P. pour le domaine de l'aquaculture.</p> <p>La reconnaissance de GSSI montre que le système de certification aquacole GLOBAL G.A.P., pour son système intégré d'assurance agricole GLOBAL G.A.P. est conforme à toutes les composantes essentielles applicables de l'Outil de référence mondial GSSI. L'Outil est étayé par les directives techniques de la FAO sur la certification en aquaculture et comprend des domaines de performance liés à la gouvernance du système, à la gestion opérationnelle (y compris la chaîne de traçabilité) et aux normes d'audit appliquées aux fermes aquacoles.</p>

			compris la chaîne de traçabilité) et aux normes d'audit appliquées aux fermes aquacoles.	
--	--	--	--	--

Annexe 5 : Indicateurs d'impact clés⁶⁷

Catégories éligibles	Mesures de performance quantitatives potentielles
Énergie propre	<ul style="list-style-type: none"> Émissions annuelles de GES réduites/évitées en tonnes d'équivalent CO₂ Production annuelle d'énergie renouvelable en MWh/GWh
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Économies d'énergie annuelles en MWh/GWh Émissions annuelles de GES réduites/évitées en tonnes d'équivalent CO₂
Transport propre	<ul style="list-style-type: none"> Émissions annuelles de GES réduites/évitées en tonnes d'équivalent CO₂ Réduction des polluants atmosphériques et des particules Nombre de véhicules propres déployés Km de lignes de train nouvelles ou améliorées/bus dédiés, SRB, couloirs de SLR, pistes cyclables
Bâtiments verts	<ul style="list-style-type: none"> % de consommation d'énergie réduite/évitée par rapport au niveau de référence/code du bâtiment local Émissions annuelles de GES réduites/évitées par rapport au niveau de référence/certification de référence local(e) Quantité de déchets réduite, réutilisée ou recyclée Niveau de Certification Quantité d'eau de pluie récupérée et réutilisée Efficacité énergétique de l'installation de détecteurs de mouvement (kWh) par rapport à la référence
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la consommation d'eau des activités économiques Utilisation annuelle absolue de l'eau avant et après le projet Eaux usées traitées selon les normes appropriées Pourcentage total de déchets réduits, réutilisés ou recyclés
Prévention et contrôle de la pollution	<ul style="list-style-type: none"> Tonnes de déchets détournés ou recyclés Nombre de nouvelles installations, de nouveaux systèmes et de nouveaux équipements utilisés pour détourner les déchets des décharges ou réduire les émissions Quantité absolue de carbone capturée par les technologies CCUS
Gestion durable et écologique de ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'hectares achetés/protégés et certifiés Nombre d'hectares de terres agricoles converties en pratiques agricoles durables ou nombre de nouvelles certifications d'agriculture durable Nombre de miles nautiques protégés et certifiés
Accès aux services et infrastructures essentiels	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de patients mal desservis ayant accès à des soins de santé Nombre d'étudiants ayant accès à un logement abordable Nombre de personnes âgées ayant accès aux maisons de retraite Nombre d'étudiants recevant une formation et une éducation
Logements et infrastructure de base abordables	<ul style="list-style-type: none"> % des coûts de location inférieurs à l'indice national/régional des loyers % du loyer/revenu inférieur au marché
Entreprises appartenant à des femmes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'investissements dans des entreprises détenues par des femmes Nombre de femmes entrepreneures accompagnées Revenu par employé Nombre d'emplois créés et/ou conservés
Entreprises et communautés autochtones	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'individus/de familles bénéficiant d'un logement subventionné Nombre d'habitants bénéficiant des infrastructures de base Taux de chômage parmi les populations autochtones

⁶⁷ Cadre de référence 2022 pour les obligations durables de iA Groupe financier

Annexe 6 : Obligation durable/Programme d'obligations durables - Formulaire d'examen externe

Section 1. Informations de base

Nom de l'émetteur :	iA Groupe financier
ISIN de l'obligation durable ou nom du Cadre de référence pour les obligations durables de l'émetteur, le cas échéant :	Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier
Nom du prestataire du service d'évaluation :	Sustainalytics
Date à laquelle ce formulaire a été rempli :	08 février 2022
Date de publication de l'évaluation :	

Section 2. Vue d'ensemble de l'évaluation

PORTÉE DE L'EXAMEN

Les éléments suivants peuvent être utilisés ou adaptés, le cas échéant, pour résumer la portée de l'examen.

L'examen a évalué les éléments suivants et confirmé leur alignement sur les GBP et les SBP :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Emploi des produits | <input checked="" type="checkbox"/> Processus d'évaluation et de sélection des projets |
| <input checked="" type="checkbox"/> Gestion des produits | <input checked="" type="checkbox"/> Transparence et rapports |

RÔLE(S) DU PRESTATAIRE DU SERVICE D'ÉVALUATION

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Conseil (incl. 2 ^e avis) | <input type="checkbox"/> Certification |
| <input type="checkbox"/> Vérification | <input type="checkbox"/> Notation |
| <input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez préciser</i>): | |

Remarque : Dans le cas de plusieurs avis/prestataires différents, veuillez fournir des formulaires séparés pour chaque avis.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF DE L'ÉVALUATION et/ou LIEN VERS L'ÉVALUATION DÉTAILLÉE (*le cas échéant*)

Veuillez vous reporter au résumé de l'évaluation ci-dessus.

Section 3. Évaluation détaillée

Les évaluateurs sont encouragés à fournir les informations ci-dessous dans la mesure du possible et à utiliser la section des commentaires pour expliquer la portée de leur examen.

1. EMPLOI DES PRODUITS

Commentaire général sur la section (*le cas échéant*):

Les catégories éligibles pour l'emploi des produits - Énergie propre, Efficacité énergétique, Transport Propre, Bâtiments verts, Gestion durable de l'eau et des eaux usées, Prévention et lutte contre la pollution, Gestion durable au plan environnemental des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres, Accès à des services et aux infrastructures essentiels, Logement abordable et infrastructures de base, Entreprises contrôlées majoritairement par des femmes et Entreprises et communautés autochtones - sont alignées sur celles reconnues par les Principes applicables aux obligations vertes et les Principes applicables aux obligations sociales. Sustainalytics considère que les investissements dans les catégories éligibles entraîneront des impacts environnementaux ou sociaux positifs et feront progresser les Objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier les ODD 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12 et 15.

Catégories d'emploi des produits selon les GBP :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Énergie renouvelable | <input checked="" type="checkbox"/> Efficacité énergétique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prévention et contrôle de la pollution | <input checked="" type="checkbox"/> Gestion durable et écologique de ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres |
| <input type="checkbox"/> Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique | <input checked="" type="checkbox"/> Transport propre |
| <input checked="" type="checkbox"/> Gestion durable de l'eau et des eaux usées | <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique |
| <input type="checkbox"/> Produits, technologies et procédés de production écoefficaces et/ou adaptés à l'économie circulaire | <input checked="" type="checkbox"/> Bâtiments verts |
| <input type="checkbox"/> Inconnus à la date d'émission, mais actuellement censés être conformes aux catégories des GBP, ou à d'autres domaines éligibles non encore indiqués dans les GBP | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : |

Le cas échéant, veuillez préciser la taxonomie environnementale, si elle est différente des GBP :

Catégories d'emploi des produits selon les SBP :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Infrastructure de base abordable | <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux services essentiels |
| <input checked="" type="checkbox"/> Logement abordable | <input type="checkbox"/> Création d'emplois (grâce au financement des PME et à la microfinance) |
| <input type="checkbox"/> Sécurité alimentaire | <input type="checkbox"/> Progression socioéconomique et autonomisation |
| <input type="checkbox"/> Inconnus à la date d'émission, mais actuellement censés être conformes aux catégories des GBP, ou à d'autres domaines éligibles non encore indiqués dans les GBP | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Entreprises et communautés autochtones, entreprises détenues majoritairement par des femmes |

Le cas échéant, veuillez préciser la taxonomie sociale, si elle ne figure pas dans les SBP :

2. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES PROJETS

Commentaire général sur la section (le cas échéant) :

Le Comité des obligations durables de iA Groupe financier supervisera le processus interne d'évaluation et de sélection des projets. Le Groupe entreprendra une analyse ESG applicable à toutes les décisions d'affectation prises au titre du Cadre de référence, conformément à la Politique d'investissement responsable du Groupe. Sustainalytics considère que ces systèmes de gestion des risques sont adéquats et que le processus d'évaluation et de sélection des projets est conforme aux pratiques du marché.

Évaluation et sélection

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Références sur les objectifs sociaux et écologiques de l'émetteur | <input checked="" type="checkbox"/> Processus documenté pour déterminer que les projets correspondent à des catégories définies |
| <input checked="" type="checkbox"/> Critères définis et transparents pour les projets éligibles aux produits des obligations durables | <input checked="" type="checkbox"/> Processus documenté pour identifier et gérer les risques ESG potentiels associés au projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Critères sommaires d'évaluation et de sélection des projets accessibles au public | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : |

Informations sur les responsabilités et l'obligation de rendre des comptes

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Critères d'évaluation/de sélection soumis à avis ou vérification externe | <input type="checkbox"/> Évaluation en interne |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : | |

3. GESTION DES PRODUITS

Commentaire général sur la section (*le cas échéant*):

Le comité des obligations durables de iA Groupe financier supervisera la gestion des produits. Le produit net des obligations durables sera déposé sur le compte de financement général de iA Groupe financier et affecté à une allocation dans le registre des obligations durables. En attendant son affectation, le produit non affecté sera détenu sous forme de trésorerie, d'équivalent de trésorerie ou d'autres actifs liquides, y compris des obligations d'État, des instruments du marché monétaire, ou utilisé pour rembourser une dette existante non liée à des investissements dans les combustibles fossiles. iA Groupe financier prévoit d'atteindre la pleine affectation dans les 36 mois suivant l'émission. Cela est conforme aux pratiques du marché.

Suivi des fonds :

- | |
|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Le produit des obligations durables est séparé ou suivi par l'émetteur de manière adéquate |
| <input checked="" type="checkbox"/> Divulgarion des types prévus d'instruments de placement temporaire pour les produits non affectés |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : |

Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier

Communication supplémentaire :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Affectation à des investissements futurs uniquement | <input checked="" type="checkbox"/> Affectation à des investissements existants et futurs |
| <input type="checkbox"/> Affectation à des décaissements individuels | <input checked="" type="checkbox"/> Affectation à un portefeuille de décaissements |
| <input checked="" type="checkbox"/> Divulgence du solde du portefeuille des produits non alloués | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : |

4. TRANSPARENCE ET RAPPORTS

Commentaire général sur la section (le cas échéant) :

iA Groupe financier a l'intention de rendre compte annuellement de l'affectation des produits au moyen d'un rapport sur l'affectation des produits publié sur son site Web jusqu'à l'affectation complète. Les rapports d'affectation indiqueront le montant affecté par catégorie éligible, le solde des produits non affectés et la part de financement par rapport au refinancement. En outre, iA Groupe financier s'est engagé à communiquer des rapports concernant les mesures d'impact pertinentes. Sustainalytics considère que l'affectation et les rapports d'impact de iA Groupe financier sont alignés sur les pratiques du marché.

Rapports sur l'emploi des produits:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Projet par projet | <input checked="" type="checkbox"/> Sur la base d'un portefeuille de projets |
| <input type="checkbox"/> Lien avec une ou plusieurs obligation(s) individuelle(s) | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : |

Informations rapportées :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Montants affectés | <input type="checkbox"/> Part de l'investissement total finançant des Obligations durables |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : part du financement par rapport au refinancement | |

Fréquence :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Annuelle | <input type="checkbox"/> Semestrielle |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : | |

Rapports d'impact :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Projet par projet | <input checked="" type="checkbox"/> Sur la base d'un portefeuille de projets |
| <input type="checkbox"/> Lien avec une ou plusieurs obligation(s) individuelle(s) | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : |

Informations communiquées (attendues ou ex post) :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Émissions de GES/économies | <input checked="" type="checkbox"/> Économies d'énergie |
|--|---|

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Diminution de la consommation d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> Nombre de bénéficiaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Populations cibles | <input checked="" type="checkbox"/> Autres indicateurs ESG (veuillez préciser) : Veuillez vous reporter à l'annexe 5 |

Fréquence :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Annuelle | <input type="checkbox"/> Semestrielle |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : | |

Moyens de diffusion

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Informations publiées dans le rapport financier | <input checked="" type="checkbox"/> Informations publiées dans le rapport de développement durable |
| <input checked="" type="checkbox"/> Informations publiées dans des documents ad hoc | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : |
| <input type="checkbox"/> Rapports examinés (si oui, veuillez préciser quelles parties des rapports sont soumises à un examen externe) : | |

Le cas échéant, veuillez préciser le nom et la date de publication dans la section des liens utiles.

LIENS UTILES (p. ex., pour examiner la méthodologie ou les références des prestataires, vers la documentation de l'émetteur, etc.)

PRÉCISEZ LES AUTRES EXAMENS EXTERNES DISPONIBLES, LE CAS ÉCHÉANT**Type(s) d'évaluation fourni(s) :**

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Conseil (incl. 2 ^e avis) | <input type="checkbox"/> Certification |
| <input type="checkbox"/> Vérification/audit | <input type="checkbox"/> Notation |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : | |

Prestataire(s) de l'évaluation : **Date de publication :**

À PROPOS DU OU DES RÔLE(S) DES PRESTATAIRES DE SERVICES D'EXAMEN TEL QUE DÉFINIS PAR LES GBP ET LES SBP

- i. Avis indépendant : Un établissement disposant d'une expertise en matière de durabilité qui est indépendante de l'émetteur peut fournir un avis indépendant. L'institution doit être indépendante du conseiller de l'émetteur pour son Cadre de référence pour les Obligations durables, ou des procédures appropriées telles que des barrières à l'information auront été mises en œuvre au sein de l'institution pour garantir l'indépendance de l'avis indépendant. Cela implique normalement une évaluation de la conformité aux Principes. En particulier, elle peut inclure une évaluation des objectifs généraux, de la stratégie, de la politique et/ou des processus de l'émetteur en matière de durabilité ainsi qu'une évaluation des caractéristiques environnementales et sociales du type de projets destinés à être financés par l'emploi des produits.

Cadre de référence pour les obligations durables de iA Groupe financier

- ii. Vérification : Un émetteur peut obtenir une vérification indépendante par rapport à un ensemble désigné de critères, généralement liés à des processus commerciaux et/ou des critères de durabilité. La vérification peut se concentrer sur l'alignement sur des normes internes ou externes ou sur des affirmations de l'émetteur. En outre, l'évaluation des caractéristiques de durabilité écologique ou sociale d'actifs sous-jacents peut être appelée « vérification » et peut faire référence à des critères externes. L'assurance ou l'attestation concernant la méthode de suivi interne d'un émetteur pour l'emploi des produits, l'affectation des fonds provenant des produits d'Obligations durables, la déclaration de l'impact environnemental ou social ou la conformité des rapports avec les Principes peut également être qualifiée de vérification.
- iii. Certification : Un émetteur peut faire certifier son Obligation durable ou le Cadre de référence qui lui est associé ou l'emploi qu'il fait de ses produits par rapport à une norme ou à un label externe de durabilité reconnu(e). Une norme ou un label définit des critères spécifiques, et l'alignement sur ces critères est normalement testé par des tiers qualifiés et accrédités, qui peuvent vérifier la cohérence avec les critères de certification.
- iv. Notation des Obligations vertes, sociales et durables : Un émetteur peut faire évaluer son Obligation de durabilité, le Cadre de référence pour les obligations de durabilité qui lui est associé ou une caractéristique clé telle que l'emploi des produits par des tiers qualifiés, tels que des prestataires de recherche spécialisés ou des agences de notation, selon une méthodologie de notation établie. Le résultat peut inclure un accent sur les données de performance environnementale et/ou sociale, un processus relatif aux Principes ou un autre point de référence, tel qu'un scénario de changement climatique de 2 degrés. Cette notation est distincte des notations de crédit, qui peuvent néanmoins refléter des risques significatifs de durabilité.

Exclusion de responsabilité

Copyright © 2021 Sustainalytics. Tous droits réservés.

Les informations, les méthodologies et les opinions contenues ou reflétées dans les présentes sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs tiers (« Données de tiers »), et peuvent être mises à la disposition de tiers uniquement sous la forme et au format communiqués par Sustainalytics, sous réserve d'une citation et d'une reconnaissance adéquates. Elles sont fournies à titre informatif uniquement et (1) ne constituent l'approbation d'aucun produit ou projet; (2) ne constituent pas des conseils en investissement, des conseils financiers ou un prospectus; (3) ne peuvent être interprétées comme une offre ou une indication d'acheter ou de vendre des titres, de sélectionner un projet ou d'effectuer tout type de transactions commerciales; (4) ne représentent pas une évaluation de la performance économique de l'émetteur, de ses obligations financières ou de sa solvabilité; et/ou (5) ne sont pas et ne peuvent être incorporées dans aucune communication d'offre.

Celles-ci sont basées sur les informations mises à disposition par l'émetteur et ne sont donc pas garanties quant à leur qualité marchande, leur exhaustivité, leur exactitude, leur actualité ou leur adéquation à un usage particulier. Les informations et données sont fournies « en l'état » et reflètent l'opinion de Sustainalytics à la date de leur élaboration et de leur publication. Sustainalytics n'accepte aucune responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation des informations, des données ou des avis contenu(e)s aux présentes, de quelque manière que ce soit, sauf lorsque la loi l'exige expressément. Toute référence à des noms de tiers ou à des Données de tiers est une reconnaissance adéquate de leur propriété et ne constitue pas un parrainage ou une approbation par ces propriétaires. Une liste de nos fournisseurs de Données de tiers et de leurs conditions d'utilisation respectives est disponible sur notre site Web. Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter <http://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

L'émetteur est intégralement responsable de la certification et du respect de ses engagements, de leur mise en œuvre et de leur suivi.

En cas de divergence entre la version anglaise et les versions traduites, la version anglaise prévaudra.

À propos de Sustainalytics, une société Morningstar

Sustainalytics, société du groupe Morningstar, est une société de recherche, de notation et de données ESG de premier plan qui soutient les investisseurs du monde entier dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'investissement responsables. La société travaille avec des centaines des gestionnaires d'actifs et fonds de pension de premier plan dans le monde qui intègrent des informations et des évaluations ESG et de gouvernance d'entreprise dans leurs processus d'investissement. Les plus grands émetteurs du monde, des sociétés multinationales aux institutions financières en passant par des gouvernements, comptent également sur Sustainalytics pour obtenir des avis indépendants crédibles sur les cadres de référence pour les obligations vertes, sociales et durables. En 2020, Climate Bonds Initiative a désigné Sustainalytics comme le « plus grand vérificateur approuvé pour les obligations climatiques certifiées » pour la troisième année consécutive. L'entreprise a également été reconnue par Environmental Finance comme le « plus grand examinateur externe » en 2020 pour la deuxième année consécutive. Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter www.sustainalytics.com.

